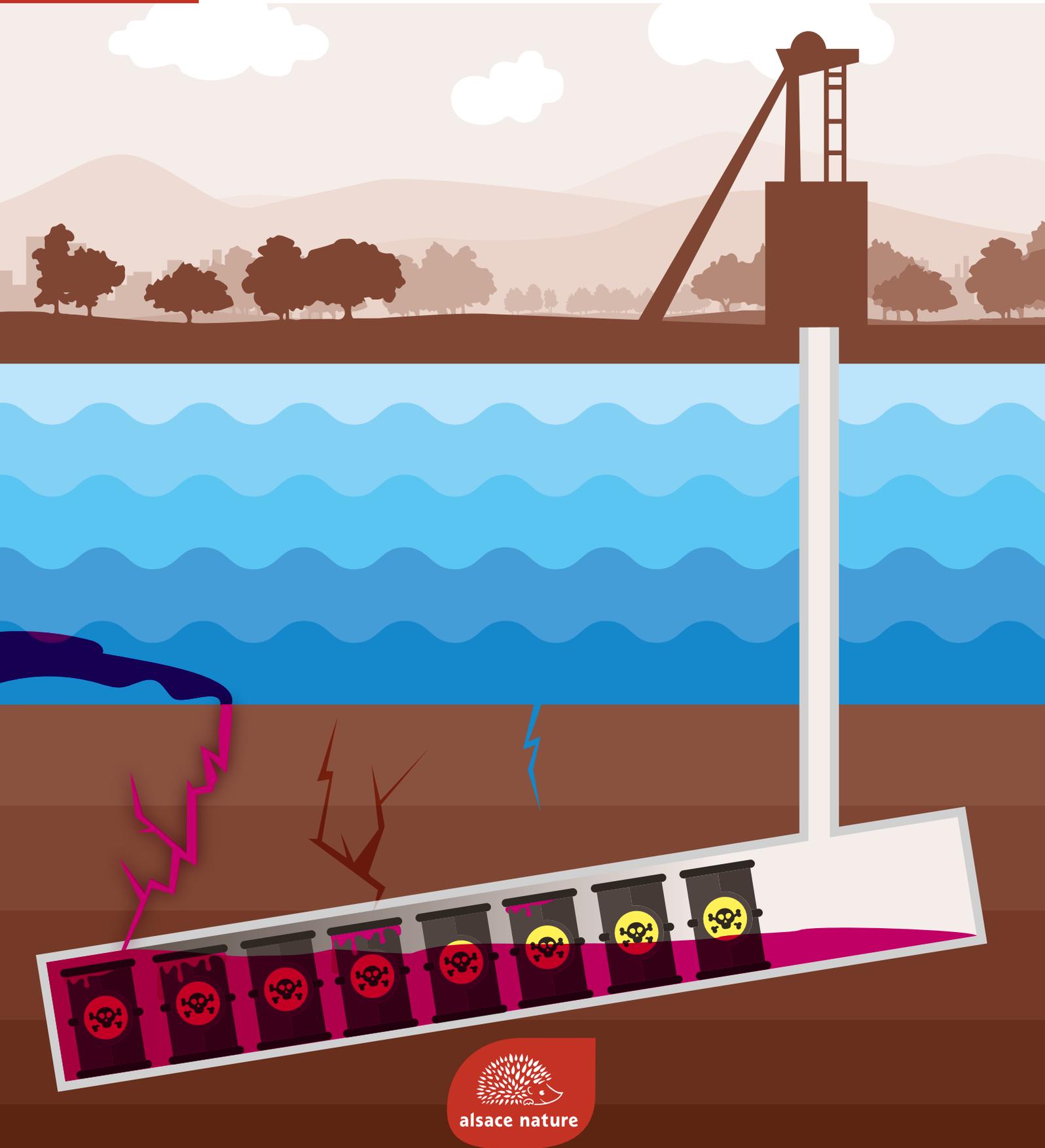


CITOYEN NATURE

2024 / N°30

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace





MICHÈLE GROSJEAN ET
CHRISTIAN UHRWEILLER.
ALSACE NATURE

ÉDITO

AGIR CONTRE OU AGIR POUR ?

Sur le terrain ou les réseaux sociaux, dans les médias ou au travers des nombreux comités, lors des nombreuses rencontres ou des réunions... nos contradicteurs, nos opposants, ou tous ceux qui se considèrent comme nos « adversaires » brandissent l'étendard d'une Alsace Nature « contre tout » : « contre l'agriculture », « contre le progrès », « contre l'économie », « contre le tourisme » et même « contre l'intérêt de ses concitoyens » !

Ces propos toujours et encore entendus en 2023, inchangés et si peu constructifs sont l'argument des faibles. Partout les atteintes et les menaces verbales envers des bénévoles et salariés des associations environnementales, voire même de certaines institutions qui osent faire justement leur travail, nous montrent bien combien défendre la nature est devenu une lutte, ou du moins sujet à de hautes tensions. Les récentes manifestations et revendications d'un certain monde agricole qui rejette l'écologie, en sont une parfaite illustration. Nous leur répondons qu'ils se trompent de cible.

Nul n'ignore que les ressources naturelles de notre planète s'épuisent, la biodiversité s'effondre, le réchauffement climatique est une évidence, les alertes se succèdent et les inégalités se creusent ! Alors pourquoi cette cécité ? Pourquoi tant de dénis ? Est-ce de l'ignorance ? De la peur face à l'impuissance ? Un mécanisme d'autodéfense, de déculpabilisation ?

Notre modèle économique et social est à bout de souffle et les solutions sont très assurément à puiser dans des schémas plus sobres et respectueux du vivant, dont les solutions sont fondées sur la nature. Et pourtant, ces combats menés depuis des décennies par toutes celles et ceux souhaitant défendre nos milieux, nos territoires et nos ressources, pour faire inscrire dans des lois des textes et des mesures de protection, sont de plus en plus difficiles à gagner. Les pressions sont fortes pour réduire les acquis environnementaux, pour vider les lois de leur substance et basculer dans une vision réductrice des mesures écologiques.

Mais face à ces pressions nous restons nombreux, citoyens, associations, scientifiques, journalistes... à dénoncer les dérives. Notre culture du dialogue et de l'argumentation, nos valeurs et nos convictions semblent être bien déstabilisant pour nos contradicteurs. Quand tout dialogue est devenu impossible, le recours aux actions juridiques, droit inaliénable du citoyen à faire appel à un juge, permet de faire vivre notre démocratie et de donner sens à nos textes de loi en faisant reculer des projets d'un autre siècle.

Donc OUI ! nous sommes CONTRE la construction de nouvelles routes qui traversent les milieux naturels encore vierges, CONTRE les nouvelles zones d'activités qui gaspillent des terres si précieuses, CONTRE l'irrigation de cultures stériles ne nourrissant pas les individus, CONTRE l'utilisation des pesticides, CONTRE l'oligarchie qui ne représente qu'elle-même au détriment du plus grand nombre... mais, de notre côté, le verre nous apparaît à moitié plein car nous sommes résolument :
 POUR agir plutôt que subir,
 POUR agriculture nourricière de proximité respectueuse des sols, du vivant, de l'eau et de la santé
 POUR un environnement sain et accessible à tous,
 POUR sensibiliser, expliquer, convaincre
 POUR des espaces naturels libres et sauvages....

Cette 30^{ème} édition du Citoyen Nature témoigne des actions et d'un engagement en faveur de la nature, berceau de vie et d'avenir. Il relate l'attachement des bénévoles et salariés de notre fédération et des associations qui la composent à se mobiliser. Ensemble restons vigilants, combattifs et créatifs.

Grand merci à vous tous pour votre soutien, votre engagement.

Michèle Grosjean
Présidente d'Alsace Nature

SOMMAIRE

ÉDITO	3
2023 EN CHIFFRES	4
EAU	6
AGRICULTURE	12
NATURE ET FORÊT	16
ÉNERGIES	24
MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	28
SUR LE TERRAIN EN 2023	36
HOMMAGE	66
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE	68

CITOYEN NATURE

AVRIL 2024 / N°30
Magazine édité par Alsace Nature
et ses associations fédérées

Directrice de la publication : Michèle Grosjean
 Rédacteurs en chef : Arnaud De Coral, Stéphane Giraud et Marie Kneib
 Relecture : Joseph Baumann, Fabien Blot, Laurence Cachera, Corentin Calvez, Nadine Forestier, Stéphane Giraud et Marie Kneib
 Mise en page : Arnaud Redoutey
 Illustration de couverture : Arnaud Redoutey

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.
 Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0
 Imprimé sur papier 100 % recyclé en 300 exemplaires par Deppen Imprimerie - Erstein.

Alsace Nature
 8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
 Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org
<https://alsacenature.org>



2023 EN CHIFFRES



14 débats publics

Ciné-débats, projections, conférences et tables rondes organisés pour le grand public.

Projection de « bienveillance paysanne », « Le fleuve invisible », conférence « Territoires en transition : Changements de comportement face au changement climatique », « De l'agro-industrie à l'agro-écologie », « Le scandale de l'eau potable - Quelles solutions ? » etc.

117 signalements

« Sentinelles de la Nature » traités en Alsace.

Chaque signalement implique de recontacter les Sentinelles, vérifier et valider les informations recueillies au travers de notre réseau, activer les premiers contacts avec les administrations compétentes, rédiger des courriers, réaliser des démarches administratives et vérifier la suppression des atteintes à l'environnement. En plus de ces alertes « sentinelles », d'autres signalements d'atteintes à l'environnement ont été relayés dans les groupes locaux sur les territoires et ont été traités par les bénévoles en lien avec les acteurs concernés.



2941 enfants et ados

sensibilisés en milieu scolaire par nos animatrices.

« Découverte de la forêt », « De la Source au fleuve », « les Petites bêtes terrestres »... autant de sujets pour aborder les questions environnementales auprès des jeunes, de la maternelle au lycée, ou tout simplement pour les émerveiller lors d'une immersion dans la nature.

60 sorties nature

animées par les bénévoles de notre réseau.

Les sujets sont multiples et en matière de sensibilisation, les balades et sorties nature offrent un contact direct et privilégié à la nature pour un large public.



5



2635 arbres et arbustes

plantés dans le cadre du projet trame verte et bleue (TVB) avec nos partenaires et financeurs (AERM, DREAL, Région).

Dans un contexte de fort déclin de la biodiversité et de changement climatique, la plantation de haies constitue un des moyens d'actions pour créer des habitats naturels et renforcer les corridors écologiques pour le déplacement de la faune à une échelle locale. Ces chantiers sont participatifs, c'est à dire ouverts au public, permettant d'allier action et sensibilisation.

20 stagiaires

ont rejoint la 17^{ème} promotion de la formation Guide Nature pour la période 2023-2025.

Le but est d'acquérir les connaissances techniques, pédagogiques et comportementales nécessaires pour concevoir, organiser et guider une visite de sensibilisation à la nature et l'environnement.



821 nouveaux utilisateurs

sur sortiesnature.org en 2023.

Notre agenda en ligne dédié aux sorties et événements « nature »... mais pas que ! Vous y trouverez toutes sortes d'activités : des sorties bien sûr, mais aussi des ateliers, des formations... sur des thématiques très larges liées à l'environnement.

Stocamine

Stocamine est un des dossiers juridiques importants suivis par Alsace Nature depuis de nombreuses années. Il a connu de nombreux rebondissements au cours de ces trois dernières années. Alsace Nature persiste à défendre la réalisation du déstockage complet dès aujourd'hui, pour éviter le legs empoisonné aux générations futures.

Comme un mauvais feuilleton...

Chaque décision conduit un peu plus les représentants de l'Etat à s'enfoncer dans la défaillance la plus totale. Nous avons connu la négation du résultat de l'enquête publique qui s'est tenue du 4 avril au 10 mai 2023, où 98 % des avis s'exprimaient contre l'enfouissement mais le Préfet du Haut-Rhin, sur ordre du Ministre de la transition écologique [sic!] a encore repris un arrêté d'enfouissement définitif le 28 septembre 2023... Nous avons vu le Ministre, lors de la COP territorialisée, le 14 novembre 2023 à Metz, nous inviter à venir discuter de ce dossier devant un parterre de 200 acteurs sur Grand Est, nos relances envers son cabinet sont restées lettre morte. Nous pourrions multiplier les marques de mépris envers les citoyens de l'administration tant cela est érigé, aujourd'hui, en politique publique.

Pour autant, nous ne baisserons pas les bras et une fois de plus, Alsace Nature a déposé le 9 octobre un recours en annulation doublé d'un référé suspension contre l'arrêté préfectoral du 28 septembre. A nouveau le Tribunal Administratif nous a donné raison (jugement du 7 novembre 2023). Alsace Nature a donc fait suspendre les travaux d'enfouissement définitif. C'est également la première fois en France qu'un juge applique le « droit de générations futures ».

Ainsi ce ne sont pas moins de 12 magistrats administratifs différents qui se sont prononcés (hors Conseil d'Etat et Conseil Constitutionnel) pour suspendre ou annuler sans possibilité de régulariser l'enfouissement définitif !

Nos arguments se fondent tout à la fois sur les propres études demandées par l'Etat, celles du BRGM de 2018, d'Antea Tractebel de 2020, ainsi que sur la contre-expertise citoyenne financée grâce à une campagne de dons qui a rencontré un succès exceptionnel (près de 40 000 €) et qui nous a réellement donné les moyens d'agir. En effet cette contre-expertise indépendante, les frais juridiques de cette procédure qui n'en finit pas et la mobilisation de nos équipes a un coût que notre association seule ne pouvait pas absorber. Nous adressons un grand merci à tous nos sympathisants pour cette mobilisation massive.

Toutes ces études sont sans équivoque sur la possibilité, toujours actuelle, et reposant sur des techniques modernes et d'ores et déjà disponibles, de déstocker la totalité des déchets au fond, y compris le bloc 15, avec maîtrise des conditions de sécurité pour les intervenants.

Nous démontrons :

- › que l'impossibilité alléguée par l'Etat et les MDPA (Mines de Potasse d'Alsace) de déstocker au-delà de 2027 est une « fake news », constitutive d'un faux et d'une escroquerie (pour lesquelles nous avons déposé plainte) ;
- › que l'état dégradé des galeries n'est pas un phénomène naturel, mais le fruit de deux décennies de défaut d'entretien ;
- › que la mise en place de barrières dites de confinement en béton, n'est tout au plus qu'une mesure de réduction, et non d'évitement comme l'impose le code de l'environnement.

Déterminés à porter ce combat juridique pour qu'émerge enfin une solution et non un pis-aller comme tentent de nous le vendre les gouvernements successifs depuis des décennies, nous appelons tous les élus locaux à ne pas céder aux sirènes d'un plan de « prévention » qui n'a pour seul objectif que de faire oublier l'incurie des décisions gouvernementales.

Ce plan propose, par exemple, de dépolluer la nappe sur des sites historiques... pour rendre la pollution de StocaMine acceptable. Les shadoks n'auraient pas mieux fait !

Après avoir fait le choix d'autoriser ce projet qui s'est révélé désastreux, alors que tout le monde s'accorde sur la pollution à terme de la plus grande nappe phréatique d'Europe, alors que les techniques actuelles permettent d'éviter cette situation, la seule question qu'il est nécessaire de poser est de savoir s'il est éthiquement acceptable de faire planer un tel risque sur le bien commun qu'est l'eau et de laisser aux générations suivantes le soin de trouver des solutions.

La mobilisation contre l'enfouissement définitif ne faiblit pas, une nouvelle manifestation a été organisée par plusieurs associations et collectifs français, allemands et suisses, le 23 septembre 2023 à Wittelsheim. (voir photos sur le site)



DERNIÈRE MINUTE

Saisi en cassation par le ministre de la transition écologique, le Conseil d'Etat, par une décision du 16 février 2024, vient d'annuler la décision du tribunal administratif qui avait suspendu, le 7 novembre 2023, l'autorisation de confinement des déchets ultimes enfouis sur le site de Stocamine à Wittelsheim. Les travaux peuvent donc reprendre à tout moment, mais tenons bon, nous avons encore quelques cordes à notre arc !

SITE DE STOCAMINE.
YANN-FLORY



Rappel des faits antérieurs

Le 10 Septembre 2002, un incendie s'est déclaré sur le site de Stocamine à Wittelsheim, une ancienne mine de potasse dont les galeries ont servi à entreposer depuis 1997 des déchets ultimes et dangereux.

Depuis cet incendie, les associations environnementales, des riverains et des élus locaux demandent que les déchets restants soient ressortis des galeries pour éviter la pollution de la nappe phréatique, alors que les Mines de potasse d'Alsace (MDPA) et l'État sont partisans d'un enfouissement définitif des déchets. Il en résulte une bataille juridique qui dure depuis des années.

La Cour d'appel de Nancy avait en octobre 2021, sur un principe d'économie de moyens et en retenant alors uniquement la question des garanties financières, prononcé l'annulation du jugement du 5 juin 2019 du Tribunal administratif (TA) de Strasbourg ainsi que de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 qui autorisaient l'enfouissement définitif de plus de 40 000 tonnes de déchets toxiques.

Le gouvernement avait donc introduit discrètement un amendement dans le projet de loi de finances 2022, qui autorisait le ministre de l'économie à accorder la garantie de l'État aux MDPAs pour mener les travaux de confinement des déchets stockés sur le site Stocamine, permettant ainsi leur enfouissement définitif pour une durée illimitée.

Saisi par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et une soixantaine de députés, le Conseil constitutionnel avait censuré, le 28 décembre 2021, cette disposition introduite par le gouvernement.

BLOCAGE DE L'ENTRÉE DU SITE DE STOCAMINE
PAR LE COLLECTIF DESTOCAMINE EN SEPTEMBRE 2021.
COLLECTIF DESTOCAMINE

Y aurait-il quelque chose à cacher ?

En 2022 tout s'accélère et l'État persiste à vouloir enfouir les déchets. Suite à un nouvel arrêté préfectoral du 28 janvier 2022 autorisant les travaux de confinement définitif de certaines cellules de stockage (notamment le bloc 15), Alsace Nature a poursuivi le combat juridique sur différents volets : un recours contre l'arrêté préfectoral, une plainte pour qu'une enquête établisse la réelle nature des déchets, puis (suite au démarrage des travaux par les MDPAs) un référé suspension contre le bétonnage de confinement. Les magistrats nous avaient déjà donné raison par deux fois en suspendant la totalité des travaux (jugements du TA de Strasbourg des 25 mai et 10 août 2022). A cela s'ajoutent les deux décisions du 28 septembre 2022 où les juges ont rejeté les pourvois en cassation de la partie adverse ayant contesté la décision de la CAA de Nancy d'octobre 2021.

La porte est fermée ? Passons par la fenêtre !

En parallèle, le 15 avril 2022 le gouvernement a modifié par décret diverses dispositions du code de l'environnement relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour contourner la décision de la cour d'appel de 2021. Ce décret, (étrangement rédigé sur mesure pour le dossier Stocamine) retire l'obligation d'avoir recours systématiquement à une tierce expertise pour les stockages souterrains de produits dangereux.

Par ailleurs, le Conseil Constitutionnel avait abrogé l'amendement à la loi de finance 2022 qui aurait permis à l'État de se dispenser de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale en décembre 2022. En effet l'État avait également tenté un « Cheval de Troie » via une modification (cavalier législatif) de la loi de finance... Au-delà des questions environnementales, c'est bien la confiance que le citoyen peut avoir dans la parole de l'État qui se joue actuellement.



Un plaidoyer encourageant mais une partie adverse redoutable...

L'eau, nous en parlions régulièrement trois fois par an, lors des crues ou des pénuries saisonnières ou lors de la découverte d'une nouvelle pollution. Désormais, que ce soit dans les espaces privés et publics, les médias..., on en parle toute l'année.

Nous attendions donc que les acteurs publics prennent enfin la mesure des problèmes. Le PLAN EAU présenté et promu par Emmanuel MACRON le 30 mars 2023 a semblé à la hauteur, en appelant notamment à la sobriété et à la mobilisation générale afin d'économiser 10 % de la ressource hydrique dans le pays d'ici 2030 et en améliorant les moyens financiers des Agence de l'Eau... mais entre-temps la FNSEA (le Gouvernement reculant une nouvelle fois devant les tracteurs) a obtenu le renoncement à l'augmentation de la redevance sur les pollutions diffuses perçue sur les ventes de pesticides et celle sur les prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures (respectivement 37 et 10 millions d'euros).

De manière injustifiable, des efforts supplémentaires vont donc être demandés aux autres usagers, alors que les agriculteurs perçoivent déjà des subventions trois fois supérieures à leur cotisation, nous sommes très loin du principe « Pollueur-Payeur » fondateur des Agences de l'Eau.

Néanmoins, nous avançons (en tout cas localement) pour la protection des nappes phréatiques alsaciennes. En mettant en œuvre la convention SENS (Solutions EAU Nappes d'Alsace et Sundgau 2027, qui succède aux contrats de solutions ERMES) avec enfin le passage d'une obligation de moyens, à une obligation de résultats. Inédit par son ampleur, ce partenariat rassemble l'ensemble des acteurs régionaux autour d'une ambition commune, celle de transformer les filières agricoles dans un contexte fortement marqué par la monoculture de maïs, afin de préserver et améliorer la qualité de l'eau des nappes d'Alsace et du Sundgau.

Parmi les objectifs emblématiques attendus à horizon 2027, il est question :

- › de réduire à moins de 20 % le nombre de points de suivi de la qualité des eaux présentant des teneurs en herbicides et leurs métabolites dans les eaux brutes supérieures aux limites de qualité.
- › d'une baisse minimale de 50 % d'utilisation des herbicides en 2025 pour les 16 captages cibles déjà inscrits dans la précédente convention et en 2027 pour les 26 nouveaux captages cibles.
- › de tendre vers 20 % de surfaces en bio et maximiser les surfaces en BNI (bas niveau d'impact, hors bio) en lien avec la création de filières viables.
- › d'une baisse de l'utilisation de 50 % en 2025 tous phytosanitaires confondus.

De même, le Plan d'Adaptation et d'Atténuation au Changement Climatique (PAACC) adopté à l'unanimité par le Comité de Bassin, après un important travail des membres du comité, des partenaires et des personnels de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, mentionne clairement que sans changement de paradigme, les objectifs sont inatteignables et propose des solutions immédiatement « faisables » qui nous sortent enfin des sentiers battus. Dans cette optique et pour apporter une réponse systémique à l'urgence climatique, 10 objectifs concrets liant « eau et climat » ont été établis sur la base de 3 critères : l'atténuation, l'adaptation et la transversalité (adaptation et atténuation).

L'engagement d'ERMES II par l'APRONA va permettre de compléter nos connaissances sur la qualité des eaux alsaciennes vis-à-vis des polluants chimiques. Malgré une conclusion profondément décevante, car cantonnant les problématiques liées à l'eau à un simple enjeu économique, les Assises Rhénanes de L'Eau organisées par la CeA ont également permis d'améliorer nos connaissances aux niveaux quantitatifs et qualitatifs. ●

Herbicides dans l'eau : circulez il n'y a plus rien à voir

Nos recours contre les arrêtés préfectoraux permettant de distribuer de l'eau contenant des niveaux de S-métolachlore supérieurs aux seuils, sont « tombés à l'eau » l'ANSES ayant jugé que certains métabolites de l'herbicide S-métolachlore ne devaient plus être considérés comme « pertinents » pour déterminer les limites de potabilité donc avec comme effet de relever les seuils... pour combattre la fièvre, on casse le thermomètre.

Par ailleurs, nous avons engagé un recours contentieux (après un recours gracieux infructueux) contre l'arrêté cadre interdépartemental fixant les conditions de gestion des eaux en période de tension, pour la simple et bonne raison que les dispositions restrictives prévues notamment pour l'irrigation agricole sont impossibles à vérifier (lieux de prélèvements non identifiés, non équipés de compteurs...) et que notre proposition (issue du guide national du ministère de l'écologie) d'interdire l'irrigation entre 11h et 18h n'a pas été retenue alors même que l'on impose des restrictions aux particuliers... ●



Les ambitions du Grand Est

Le réseau Agriculture d'Alsace Nature, au sein de FNE Grand Est, a adressé en 2023 plusieurs lettres d'information sur l'Agriculture aux élus de la Région Grand Est. Il s'agissait de les interpeller sur un certain nombre de questions liées à l'élevage.

La Région Grand Est a de grandes ambitions pour la filière polyculture-élevage, en votant des financements pour l'accompagnement des éleveurs par les Chambres d'agriculture pour plus de compétitivité et en même temps pour accompagner la « transition ». Cela pourrait être une belle opportunité... À condition d'accepter une réduction des cheptels, indispensable à la lutte contre le changement climatique,

la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau et de la qualité de l'air... Et en même temps de s'engager vers une baisse des densités animales et une amélioration significative du bien-être animal.

La baisse des cheptels est encore très largement taboue dans les filières et chez les décideurs politiques dont l'objectif premier est de reconquérir le marché intérieur, de maintenir la production et d'exporter. Il faut donc répéter l'impératif de la sobriété et surtout le rendre viable et acceptable par des mesures d'accompagnement appropriées. Il est peu probable que l'avenir nous donne tort... ●

Lettres MOINS et MIEUX pour l'élevage dans le Grand Est

Pour rappeler ces réalités, nous avons adressé trois « Lettres MOINS et MIEUX pour l'élevage dans le Grand Est » aux élus régionaux.

Approfondir la question de la polyculture-élevage

Un focus est fait sur la filière bovine : pour un avenir plus sobre et plus heureux. FNE Grand Est partage l'opposition de la filière bovine à l'importation – absurde – de viande bovine (entre autres, dans le cadre des accords Mercosur mais aussi venant d'Europe) et souhaite promouvoir la consommation des produits issus des prairies de France. Nous considérons **que tout produit agricole importé doit obéir aux normes minimales européennes, avec des contrôles crédibles.**

Rappelons les causes des difficultés des éleveurs de bovins. La production de bœufs est à faible plus-value. La demande en viande bovine est en baisse. Les investissements sont lourds. Les aides publiques sont captées par l'amont et l'aval. Il y a concurrence entre allaitants et laitiers. L'aval, et notamment la restauration, fait pression sur les prix et recourt à de la viande importée. Le commerce des animaux implique de longs transports. Si la balance commerciale est positive, elle l'est grâce à l'exportation d'animaux vivants dont l'engraissement est très intensif. Le climat chauffe. Les récoltes deviennent incertaines. Et il faudrait continuer à dépenser 4,3 Mds€/an pour maintenir des absurdités délétères ?

Le gouvernement français (contrairement à l'Allemagne) s'oppose à l'abandon de l'exportation d'animaux vivants, alors que le risque de souffrances insoutenables lors des transports et abattages est parfaitement connu. Est-ce que les éleveurs français méritent une telle dévalorisation de leur travail ? Ne soyons plus complices des productivistes délétères d'Espagne, d'Irlande, de Pologne et d'autres pays voisins... et des transports indéfendables non seulement vers les pays tiers mais aussi en Europe.

4,3 Milliards € par an pour la filière bovine ! On pourrait faire des merveilles avec moins !

Créer une grande offensive de communication pour montrer aux consommateurs, aux distributeurs et aux formateurs agricoles que ce qui compte ce sont les conditions d'élevage, le bien-être animal, le climat, la nature, le paysage, l'équité, et la sobriété de tous.

Priorité au vivant, aux animaux, à la biodiversité : élever et engraisser au pâturage, relancer le bœuf à l'herbe, garder les veaux sur place, extensifier les prairies. Organiser les débouchés du MOINS et MIEUX, prioriser le retour de la plus-value à la ferme. **Construire de manière solidaire un système alimentaire durable et éthique. La filière bovine a de précieux atouts (plus que les porcs et volailles) à condition de réduire significativement les cheptels.**

Les externalités de l'élevage

On voudrait nous faire croire que l'élevage génère beaucoup d'externalités positives, qu'il n'est pas le problème mais la solution. On parle de « bouquets de services », économiques, environnementaux et sociaux. « Si l'élevage s'arrête, les prairies seront retournées ». Or malgré la hausse des cheptels on perd tous les ans des prairies en Alsace et dans le Grand Est... Les prairies protègent

la qualité de l'eau et les paysages et ont un potentiel de biodiversité. Même si le Grand Est n'est pas la Bretagne, les défis liés aux nitrates, à la biodiversité, à l'eau, aux pesticides sont bien présents dans la région.

Si nous voulons garder les externalités positives et réduire, voire supprimer les externalités négatives de l'élevage, la solution est limpide : c'est MOINS et MIEUX.

Le postulat que l'offre devrait suivre la demande, quitte à ce que celle-ci augmente, est une lourde erreur. Face au changement climatique, il FAUT que production ET demande baissent, comme pour les combustibles fossiles. Le système, la gouvernance, la publicité, l'agro-industrie et l'industrie agroalimentaire doivent intégrer l'urgence environnementale, de santé et de justice sociale.

Externalités ou coûts cachés de l'élevage

Il a été estimé que **la nourriture serait trois fois plus chère si les coûts étaient internalisés.** L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime les coûts cachés du système alimentaire à l'échelle mondiale à 12 700 Milliards \$ (2020) soit en moyenne 10 % du PIB, avec au premier plan les conséquences sur la santé puis l'environnement.

Des prix trop bas, parce qu'ils n'intègrent pas les coûts réels de ces aliments, créent des distorsions du marché. Ils incitent à consommer, et donc à produire, davantage de produits faussement bon marché avec leurs impacts délétères.

Les coûts externes environnementaux les plus élevés sont ceux relatifs aux produits animaux. Les cultures pour l'alimentation animale consomment engrais et pesticides et impactent la biodiversité. Le soja importé est lié à la déforestation. Les ruminants émettent du méthane, puissant gaz à effet de serre...



Ces coûts externes sont calculés à l'aide d'une Analyse de Cycle de Vie. Cela correspond au coût de la réparation et/ou prévention des dégâts. L'agriculture biologique est toujours plus favorable à l'environnement et au climat ; la différence avec le conventionnel est particulièrement marquée pour les cultures végétales.

Un impact fondamental, souvent négligé, est celui de l'usage des terres. Selon l'Agence de la transition écologique (ADEME) les surfaces mobilisées par personne varient de plus de 5 200 m² pour un régime riche en viande (170g/jour) à près de 1 200 m² pour un régime végétalien.

En Europe, plus de 60 % des céréales utilisées servent à l'alimentation animale. Rien que ce chiffre montre que la masse de cheptel est insoutenable. Si le soja importé est remplacé par des protéagineux cultivés en Europe, la sole destinée à l'élevage va encore exploser. Alors que pour améliorer notre balance commerciale ET notre santé, il faudrait produire nos propres fruits et légumes. Et comment, avec quelles surfaces, alimenter une bio-économie et accueillir la biodiversité ? Et la biodiversité des prairies ? Elle demande des prairies extensives et beaucoup de pâturages, avec un faible chargement.

Le bien-être des animaux d'élevage

Conduire un élevage en intégrant la notion de bien-être coûte évidemment plus cher. Mais on peut facilement imaginer qu'un éleveur qui respecte ses bêtes sera enclin à leur prodiguer de meilleurs soins... à condition d'obtenir un prix rémunérateur.

Quels critères de bien-être animal pour les subventions ?

Le problème est que les subventions aux élevages ne sont pas, ou pas assez, discriminantes pour inciter à adopter des pratiques et des

systèmes ambitieux. L'aide à l'installation, à l'investissement, ou le financement de la polyculture-élevage, ignorent le bien-être animal (à l'exception de l'agriculture biologique et du Pacte Biosécurité-Bien-être animal). Il est difficile de savoir quel type d'élevage et quel niveau de bien-être animal sont subventionnés.

En un mot, les critères pertinents sont précisément ceux du cahier des charges de l'agriculture biologique. Ils sont bien réfléchis : pas de cages, double ou triple les surfaces minimales par rapport au conventionnel, donne accès au plein air, une litière confortable, un sevrage plus tardif, une alimentation saine, limite les mutilations, avec un objectif de respect de la physiologie et du comportement de l'espèce. Une raison forte de soutenir l'agriculture biologique !

Les récents rapports scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) étudient le bien-être de quasiment toutes les espèces d'animaux de ferme, le transport et leur mise à mort. Il s'avère que la législation et les pratiques actuelles sont totalement obsolètes.

Toute aide à l'élevage (dont la Mesure agri-environnementale et climatique (MAEC) polyculture-élevage et la méthanisation agricole) devrait comporter une évaluation du bien-être animal avec démarche de progrès par rapport aux recommandations actuelles de l'EFSA ou au cahier des charges biologique, et non pas aux normes minimales actuelles qui sont complètement barbares et d'un autre temps. ●

Forêt et changement climatique

A partir des premiers épisodes de pics de chaleur, en particulier celui de 2003 qui suivait celui de 1976 – soit 27 ans après - on aurait pu penser que la périodicité des étés chauds était étalée dans le temps. Or par leur répétition depuis 2010, ces épisodes constituent une nouvelle donne qui déstabilise et interroge les pratiques traditionnelles de gestion forestière.

Les récentes statistiques de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière confirment une situation inédite - pour la première fois depuis le milieu du XIXe siècle - l'accroissement annuel du volume de bois en forêt ralentit et se combine avec des phénomènes de mortalité de certaines espèces d'arbres.

De plus, nos forêts souffrent au moment même où nous avons le plus besoin d'elles pour différentes raisons : la captation des émissions de carbone, le maintien de ses habitats spécifiques pour la faune et la flore, la stabilisation des sols en pente, la garantie de ses aménités pour les visiteurs...

Dans ce contexte de bouleversement et d'incertitudes, il devient nécessaire de réfléchir entre acteurs de la forêt, de se donner le temps de poser les bases sur lesquelles fonder une nouvelle politique forestière.

La révision du Plan Régional Forêt-Bois engagée en septembre 2016, prévoyait une augmentation de la récolte de bois. Pourtant dans le contexte actuel, il devient urgent de repenser le volume de nos besoins et de nos usages en fonction des ressources en bois que l'on aura à l'avenir. Il est risqué de croire qu'on va pouvoir corréliser la production forestière à nos besoins toujours croissants.

De plus, la Stratégie France Énergie Climat, l'outil devant permettre d'atteindre à l'horizon 2050 la neutralité carbone, vise à remplacer les énergies fossiles par la biomasse (dont une grande partie de

bois). Cette stratégie concourt à la baisse du stockage de carbone dans le bois transformé et le bois laissé en parcelle pour la fertilité du sol.

Alors que la récolte actuelle de bois de qualité dégradée (arbres soumis à la chararose, aux scolytes ou séchés sur pied) représente une aubaine pour les fournisseurs de bois énergie, que se passera-t-il quand les purges des bois non conformes arriveront à leur terme ? On peut se poser la question de la fourniture en bois des chaufferies industrielles. Certains évoquent déjà d'orienter certaines parcelles vers des plantations spécifiques avec des rotations de coupe de très courte durée.

Dans le cadre des Assises nationales de la Forêt et du Bois en 2022 six ONG (FNE, Humanité & Biodiversité, LPO, Réserves Naturelles de France, UICN, WWF) ont proposé une stratégie pour les forêts qui consiste à s'appuyer sur la biodiversité afin de renforcer la résilience de nos forêts :

- › maintenir au maximum le couvert forestier, l'ambiance forestière avec la présence d'un sous-bois,
- › favoriser le mélange d'essences, conserver sinon restaurer les mécanismes permettant d'avoir une diversité génétique dans les espèces,
- › instaurer de la diversité dans les diamètres et la présence de très gros bois dans les peuplements ainsi que des trames de bois mort sur pied et au sol.

Tout l'enjeu est désormais de placer ces éléments au cœur d'une nouvelle politique forestière en conditionnant mieux les aides publiques et en renforçant le volet biodiversité dans les documents de gestion en forêt publique et privée.

Une stratégie d'adaptation telle que définie par le gouvernement (planter un milliard d'arbres sur 10 ans) ne peut pas se résumer à un programme massif de plantations et la transformation des forêts existantes. La pratique de la coupe rase suivie



d'une plantation en plein associée à un travail du sol interroge :

- › elle augmente les émissions immédiates de carbone,
- › elle va à l'encontre de la préservation des sols forestiers (ceux-ci sont indispensables à la durabilité de l'écosystème forestier et leur fragilité renvoie à la question du poids des engins engagés dans les travaux),
- › avec les sécheresses estivales qui se répètent, les plantations sur de grandes surfaces représentent un pari de plus en plus risqué. Pour preuve les taux records de mortalité dans les jeunes plantations ces dernières années atteignant 40 % en 2022-23 contre environ 20 % auparavant. Ces données se vérifient dans les forêts du Piémont alsacien.

Il existe toute une gamme d'améliorations possibles selon l'état des parcelles sans avoir recours à la conversion vers une sylviculture intensive et une artificialisation du milieu. Si une partie du peuplement n'est plus récupérable (maladie sur le frêne, l'épicéa, le châtaignier) une plantation peut être réalisée en trouées en intégrant un mélange de feuillus

autochtones. Les forêts sont des écosystèmes dont le bon état de fonctionnement écologique doit être maintenu ou restauré en vue d'une véritable garantie de résilience et de résistance face aux aléas annoncés.

Les interventions doivent s'engager en premier lieu vers la régénération naturelle. Tout ne va pas déperir partout, on va plutôt vers une mosaïque avec des dépérissements sur les zones les plus sèches et le maintien du couvert sur des sols plus profonds.

Nous prônons l'instauration de parcelles-témoins avec mise en place d'un suivi continu afin d'estimer la capacité de la forêt à s'adapter. Le réseau forêt se déclare prêt à participer aux analyses de l'évolution face au changement climatique en partenariat avec des gestionnaires forestiers motivés.

Si aucune action d'envergure n'est réalisée dès maintenant et dans les années à venir, les forêts vont être fragilisées au point de ne plus pouvoir assurer nombre de leurs fonctions écologiques et de régulation des températures. ●

Alsace Nature lance un cycle de sorties sur le thème de la naturalité appliquée à la forêt

Dans l'imaginaire collectif, la forêt représente la nature. Or la notion de naturalité, récente dans le domaine de l'écologie, consiste à apprécier les écosystèmes forestiers en considérant la libre expression des dynamiques naturelles ainsi que l'ancienneté du milieu.

Nous avons donc initié un cycle de sorties pour inviter à porter un regard sur l'expression de la naturalité d'une forêt : la fonctionnalité naturelle du milieu, la complexité de son organisation et de son fonctionnement, l'importance de la temporalité dans le fonctionnement de cet écosystème. Aujourd'hui,

quels milieux forestiers incarnent encore cette naturalité en Alsace et plus généralement dans le Rhin-Supérieur ?

Sur deux ans, ce cycle de sorties propose une découverte des milieux forestiers (Hautes-Vosges, forêt rhénane, Vosges du Nord, Palatinat) qui présentent une forte naturalité. Il a débuté par une sortie le samedi 1^{er} juillet 2023 en forêt du Kastelbergwald (proche du lac de l'Altenweiher). Ces 12 km de distance et 500 m de dénivelé ont permis de découvrir la naturalité des forêts des Hautes-Vosges et plus particulièrement des forêts sur éboulis. ●

SESSION TERRAIN LORS
D'UNE FORMATION « PRO SILVA »
ORGANISÉE PAR ALSACE NATURE.
CHRISTINE HEIMLICH

Alsace Nature intervient auprès de la Région pour améliorer la pertinence écologique de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. Ce dispositif se traduit par un réseau de continuités écologiques (les corridors écologiques) visant à relier entre eux des espaces (les réservoirs de biodiversité) plus ou moins préservés et d'une taille suffisante pour permettre aux espèces d'y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. La démarche TVB permet de favoriser le déplacement des espèces et de réduire la fragmentation des habitats, qui représente l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité.

L'Alsace a été l'une des régions pionnières dans la mise en œuvre d'une politique TVB, la première cartographie datant de 2004. Le Grenelle de l'Environnement, en instituant le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), a conduit à la réalisation d'une nouvelle cartographie plus précise en 2014. La mise en place des nouvelles Régions en 2016 a eu pour effet l'intégration du SRCE dans le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La cartographie du SRCE a alors été rétrogradée comme simple annexe d'information... réduisant de ce fait sa portée puisqu'il n'y a plus d'obligation de prise en compte.

En parallèle à la modification du SRADDET en cours, la Région Grand Est a engagé en 2023-2024 un travail d'actualisation/harmonisation de la cartographie de la TVB. En effet, les méthodologies utilisées pour l'élaboration des trois ex-SRCE (Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine) diffèrent. Ce travail de réactualisation de la cartographie a été engagé avec notamment des ateliers de travail collaboratif auxquels

les associations de connaissance et de protection de la nature ont largement participé.

Avant de cartographier finement les potentiels corridors écologiques, le bureau d'étude chargé de l'élaboration de cette nouvelle cartographie a présenté des propositions d'identification et de localisation des réservoirs de biodiversité. Le bilan global indique une concordance moyenne de 85 % avec les cartographies antérieures et un ajout en surface de réservoirs de l'ordre de 8 %. Cependant, cette concordance de 85 % masque des disparités entre les 3 ex-Régions. Les remaniements entre les deux exercices ne peuvent être considérés comme marginaux : cette cartographie fait apparaître de fortes modifications de périmètres, notamment pour l'Alsace. Si l'on cumule les retraits et les ajouts, les différences d'appréciation sont de l'ordre de 40 % pour chacun des deux départements alsaciens !

Ces évolutions méthodologiques posent question.

Quelques vérifications rapides des documents cartographiques font apparaître des hiatus importants. Citons par exemple, au niveau d'un même massif forestier séparé par une limite administrative, la suppression du réservoir de biodiversité côté Alsace et son ajout en Lorraine. D'autres cas de suppressions de réservoirs de biodiversité appartenant à des massifs forestiers cohérents et contigus ont été identifiés (forêt de la Hardt, du Ried...). Le principe écologique simple, de non fragmentation, devrait pourtant prévaloir.

La recherche d'une harmonisation méthodologique aurait de notre point de vue nécessité une comparaison plus fine de la combinaison des critères utilisés dans chacune des ex-régions. Compte tenu de la difficulté de travailler sur la base d'espèces et/ou de groupes d'espèces, notre association considère que la méthode de travail devrait davantage tenir compte des habitats ou des écosystèmes.

Cette évolution des zonages n'étant pas cohérente, Alsace Nature a adressé au Président du Conseil Régional une demande de réintégration de tous les espaces identifiés comme réservoirs de biodiversité dans les anciennes cartographies, sauf à démontrer au cas par cas qu'ils n'ont pas de sens en termes de TVB. La justification de la pertinence de chacun des retraits devra faire l'objet d'un avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. ●

Notre nouvelle brochure contre la pollution lumineuse

Notre nouvelle brochure « Retrouvons le Ciel étoilé », sous-titrée « 10 principes pour lutter contre la pollution lumineuse », est enfin parue au format papier fin 2023. C'est un formidable outil à disposition des collectivités, des entreprises et des particuliers, qui souhaitent comprendre les enjeux liés à la pollution lumineuse, notamment son impact sur la biodiversité. Nous élaborons actuellement son plan de diffusion.

En conception depuis plus d'un an et réalisée par nos bénévoles et salariés, elle bénéficie d'un soutien de l'Office français de la Biodiversité et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, mais aussi de l'aide financière substantielle du public (appel à don). Vous pouvez consulter la version numérique, ainsi que toutes nos autres brochures dans la ressource documentaire de notre site internet. ●



CHANTIER NATURE PARTICIPATIF.
CEN ALSACE



ZOOM SUR CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'ALSACE

Chantiers nature

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace organise chaque année des chantiers nature participatifs, répartis dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin et ouverts à toutes et tous. En 2023, cette action a encore été un succès, avec plus de 70 chantiers nature organisés tout au long de l'année avec des centaines de participants. Cette participation bénévole est au cœur de l'action du CEN Alsace, car elle lui permet de mener à bien sa mission de préservation des plus de 3600 hectares d'espaces naturels dont il est gestionnaire. Les chantiers nature permettent également d'impliquer les citoyens dans la préservation de la biodiversité près de chez eux, et de renforcer l'ancrage local de notre association. Tous nos chantiers nature sont à retrouver sur :

www.sortiesnature.org/

Enquête sur l'implication citoyenne en faveur de la biodiversité dans la Région Grand Est.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace est partenaire du LIFE Biodiv'Est, un programme ambitieux porté par la Région Grand Est pour mettre en œuvre sa stratégie régionale pour la biodiversité.

Le CEN Alsace, avec le CEN Lorraine et le CEN Champagne Ardenne, portent l'action sur l'animation de la vie citoyenne et le bénévolat. L'objectif : accélérer l'implication des citoyens de la région dans des actions de préservation de la biodiversité. En 2023, un important travail d'état des lieux sur le bénévolat en faveur de la biodiversité (recensement des associations et de leur offre de bénévolat, enquête auprès des bénévoles et des associations pour identifier les leviers et les obstacles à l'accélération de cette implication) a été mené, en partenariat avec FNE Grand Est et Alsace Nature.

CHANTIER NATURE PARTICIPATIF.
CEN ALSACE

Les résultats de cette enquête ont été rassemblés dans un document de synthèse, qui sera communiqué aux associations de protection de la nature de la région identifiées. Ils seront également partagés lors d'un événement intitulé « Assises régionales pour la biodiversité : Dynamisons l'engagement citoyen ! ». Salariés et bénévoles des associations de protection de la nature, ne manquez pas cet événement au cours duquel nous imaginerons ensemble les solutions pour mener encore plus loin notre action citoyenne en faveur de la biodiversité. Rendez-vous vous est donné les 21 et 22 juin 2024.

www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/





ZOOM SUR LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ALSACE

**CAPTURE DE 12 INDIVIDUS D'ÆDICNÈME
CRIARD QUI ONT PU ÊTRE BAGUÉS.**
LPO ALSACE

**FORMATIONS NATURALISTES À
DESTINATION DES MEMBRES ADHÉRENTS.**
GEPMA

Protection de l'Ædicnème criard

Originellement inféodé aux landes steppiques et aux grèves des grands cours d'eau, l'Ædicnème criard, face à la raréfaction de ces habitats particuliers, a trouvé dans les zones de cultures rases et peu denses, une alternative, mais de moindre qualité, pour se reproduire. En Europe, on l'observe principalement dans les zones caillouteuses, qui favorisent le bon drainage des sols, où il pond ses œufs et élève ses petits à même le sol, avant de migrer à des latitudes plus méridionales (Sud de la France, Espagne, Afrique du Nord). Ses effectifs ont drastiquement chuté à la fin du XIX^e siècle et l'espèce a disparu ou est au bord de l'extinction dans plusieurs pays. En France, il est inscrit sur la Liste Rouge des espèces menacées. Ses effectifs continuent de diminuer en Alsace, avec environ 80 couples (220 couples en 1970).

La Hardt agricole (68) représente son principal fief et est définie en « zone de protection spéciale », dans le cadre de Natura 2000. En ce sens, un suivi de l'espèce est effectué sur ce territoire, animé par la Communauté de communes Pays Rhin Brisach.

Au mois de septembre 2023, la LPO Alsace, en collaboration avec le Projet National Ædicnème criard, a pu baguer et poser des balises GPS sur ses premiers Ædicnèmes criards ! Ces journées ont pu être réalisées grâce à la présence d'une dizaine de bénévoles LPO et de la Maison de la Nature du vieux Canal (Hirtzfelden), ainsi qu'aux deux exploitants chez qui les Ædicnèmes étaient présents.

Durant cette session de capture 12 individus ont pu être bagués dont 5 sur lesquels des balises GPS ont été posées. L'objectif : mieux connaître leurs habitudes (sites de nourrissage, de nidification, d'hivernage et de rassemblement avant migration), pour mieux les protéger.

En effet, l'intensification des pratiques agricoles (mécanisation, augmentation de la taille des parcelles, monoculture), l'usage massif des insecticides et l'irrigation restent leurs principaux facteurs de menace.

Un hôtel pour les hirondelles

Face à la baisse importante des populations d'Hirondelles de fenêtre, la LPO Alsace s'engage depuis de très nombreuses années en faveur de l'espèce, notamment pour favoriser ses sites de reproduction. Ainsi, de nombreux nids artificiels sont mis en place pour pallier la destruction des nids naturels et l'absence de supports adéquats. Une des structures également proposées est « l'hôtel à hirondelles », qui consiste en un mât doté d'un chapiteau abritant jusqu'à plusieurs dizaines de nids. Ces mâts ont l'avantage de pouvoir être installés loin d'une habitation, donc au calme, et sans provoquer de désagrément lié aux déjections.

Dans le Haut-Rhin, les bénévoles se mobilisent fortement pour les hirondelles. Plusieurs dizaines d'hôtels ont ainsi été installés à travers le département. Récemment, c'est dans la vallée de Thann qu'une telle opération a été réalisée. Elle a impliqué la mairie, via sa responsable environnement, le lycée du bâtiment de Cernay pour la réalisation du chapiteau, l'ONF et une scierie locale pour la réalisation du mât, et le spécialiste de l'espèce qui fabrique bénévolement les nids artificiels. Ce dernier met aussi toujours en place un dispositif sonore afin d'attirer les nouveaux venus par des chants de l'espèce.

Cette collaboration a particulièrement bien fonctionné, et a abouti, après 10 mois de travail en commun, à la mise en place d'un hôtel de 80 nids le 30 mars 2023, juste avant le retour de migration des oiseaux, qui ont immédiatement adopté la structure, puisqu'une dizaine de nids a été occupé dès le printemps.

<https://alsace.lpo.fr/>



ZOOM SUR GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES MAMMIFÈRES D'ALSACE

Rencontre Chiroptères « Très » Grand-Est

Les Rencontres Chiroptères « Très » Grand-Est ont eu lieu à Châtenois les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023. L'événement a accueilli 85 participants, dont une équipe de 13 bénévoles. 15 conférences et tables rondes ont été présentées sur des sujets variés : médiation, statut des populations, protection de sites, swarming, comportement de vol, chauves-souris dans le bâti et en agroforesterie... 3 posters et 3 stands (gîtes artificiels, matériel de télémétrie et acoustique) ont également été présentés lors des rencontres. Une animation gratuite à destination du grand public a été organisée à Châtenois le 29 septembre dans le cadre des rencontres et a permis de sensibiliser une quinzaine de participants.

Plan Régional d'Actions « Vivre avec le Castor »

Le GEPMA, le GEML (Groupe d'Étude des Mammifères de Lorraine) et la structure ReNard (Regroupement des naturalistes ardennais) animent ensemble ce plan régional d'action sur l'ensemble du territoire Grand Est et proposent différentes actions :

- une mise en commun de la base de traitement cartographique, initialement créée par le GEML ;
- une homogénéisation des protocoles de prospection ;
- un soutien technique et une médiation liés à la présence du Castor ;

Le GEPMA a ainsi initié cinq prospections collectives à l'hiver 2023. Des prospections individuelles ont également été réalisées. Au total, près de 145 km de cours d'eau ont été parcourus à la recherche d'indices de présence de l'espèce.

**ÉNORME TRONC D'UN ARBRE À BOIS
TENDRE ÉCORCÉ PAR LE CASTOR.**
GEPMA

Formations Université Nature

Pour l'année 2023, 4 formations naturalistes à destination des membres adhérents du GEPMA ont été organisées : Initiation acoustique chiroptères (17 participants), Blaireau (18 participants), Animateur Mammifères (8 participants), Castor (14 participants). Ces formations permettent de faire découvrir des méthodes de suivi et les études que nous réalisons au sein du GEPMA et de former nos bénévoles sur divers sujets !

<https://gepma.org/>



Prioriser les modes de production d'énergies renouvelables

Alsace Nature s'est de longue date engagée en faveur des énergies renouvelables (EnR), en substitution des énergies fossiles et fissiles, dans le cadre d'une société dont l'empreinte écologique globale redevienne compatible avec le maintien des fonctionnalités de nos écosystèmes. Nous estimons par conséquent que si le développement des énergies renouvelables est souhaitable, il ne peut se réaliser toutes choses égales par ailleurs car la question de l'énergie n'est qu'une des facettes du dérèglement écologique dans lequel nous a mené le modèle techno-économique actuel.

Par exemple, vouloir remplacer le parc automobile thermique par de l'électrique à puissance égale est un non-sens énergétique ! Il faut absolument profiter de cette transition pour mieux optimiser l'usage des mobilités (réduction drastique de l'autosolisme et des transports de marchandises longue distance par camions, diminution du poids des véhicules...).

En effet le développement des renouvelables n'a du sens que s'il s'inscrit dans une démarche de sobriété systémique collectivement assumée et de reprise en mains de la question de la consommation et de la production d'énergie par les collectivités et les citoyens. Cette option permettrait de développer des projets inscrits localement et ne recherchant pas une rentabilité maximale comme c'est le cas des projets industriels. Ainsi, la question de la taille et de la localisation des projets - qu'ils soient photovoltaïques, éoliens, géothermiques... - doit se concevoir de manière plus souple et plus en adéquation avec les enjeux écologiques locaux mais aussi de paysage.

Le bon mix énergétique au bon endroit

Il est important d'identifier les forces et faiblesses de chaque région et de chaque secteur à l'intérieur d'une région, au regard des différents types d'énergie et de le confronter aux orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui entre 2012 et 2050 prévoit notamment :

- › une baisse de 55 % de la consommation globale d'énergie,
- › une multiplication par 3,2 des EnR,
- › une multiplication par 5,1 de la production éolienne.

Par exemple, analysons cette dernière proposition : la production éolienne alsacienne était en 2021 de 43 GWh. Même en la multipliant par 5,1 on arrive à 215 GWh, soit 0,215 TWh, c'est-à-dire 1,6 % de la consommation de ce territoire. Il est donc très improbable que l'éolien assure un jour une part significative des besoins électriques alsaciens.

Par contre n'oublions pas qu'en Alsace la nature a déjà payé un lourd tribut aux énergies renouvelables avec la canalisation totale du Rhin sauvage pour la navigation et l'hydroélectricité. La consommation d'électricité en Alsace est d'environ 13 TWh/an. La production des centrales hydrauliques du Rhin peut varier entre 8 Twh/an et 6 Twh/an les années de forte sécheresse. L'hydro-électricité assure donc selon les années entre la moitié et les 2/3 des besoins alsaciens.

Par ailleurs, l'Alsace, principalement le Haut-Rhin, bénéficie d'un ensoleillement plutôt correct par rapport à sa latitude. La satisfaction des besoins électriques alsaciens pourrait donc être assurée pour l'essentiel par l'hydraulique et pour une part significative par le photovoltaïque, toujours corrélée à une baisse notable de la consommation...

Travail sur la cartographie du développement de l'éolien

En 2023 notre réseau (avec l'apport des associations fédérées) a travaillé sur la cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE) à l'échelle de l'Alsace.

Pour plusieurs raisons (faiblesse des vents, rentabilité possible, bien que médiocre, uniquement pour des grandes éoliennes, forte densité de population et de tissu villageois et donc problèmes d'acceptabilité, enjeux environnementaux importants et difficiles à maîtriser...), l'Alsace ne nous semble pas le secteur le mieux adapté à un développement important de l'énergie éolienne. Même si on ne peut pas exclure quelques projets pertinents ici ou là, comme évoqué plus en amont, cette énergie ne peut être destinée à couvrir une part importante des besoins électriques de l'Alsace.

Dans le contexte actuel du marché éolien, le développement de parcs éoliens se traduirait par l'apparition d'une forme d'empreinte industrielle dans un paysage encore naturel. Or, avant d'industrialiser ce qu'il reste de nature et de paysages peu ou moins anthropisés, surtout en Alsace avec une densité humaine de 400 hab/km² en plaine, il serait plus judicieux d'équiper en premier lieu les surfaces de toitures industrielles ou commerciales, parkings, hangars... en place ou à venir en solaire.

Et pour l'éolien, de voir l'opportunité en Alsace de développer d'autres types d'éoliennes, moins impactantes pour l'environnement. On ne voit exclusivement, de par le monde, que l'installation d'éoliennes type moulin à vent, dénommées éoliennes horizontales. Or il existe aussi des éoliennes dénommées verticales, voire qui combinent les deux fonctionnements à une vitesse réduite. Ces éoliennes ont de multiples avantages, notamment de ne pas avoir à s'orienter en fonction de la direction du vent (pour les éoliennes verticales), d'être plus faciles à entretenir (les équipements sensibles, transformateur,...

au niveau du sol), de présenter une nuisance visuelle moindre pour l'habitant. Mais surtout, et c'est ce qui nous intéresse, elles sont moins dangereuses pour l'avifaune car plus compactes, avec des mouvements de pièces « prévisibles » à contrario des extrémités des moulins à vent que les oiseaux ou chiroptères ne voient pas venir. Ne devrait-on pas considérer cette alternative pour les zones densément peuplées comme c'est le cas en Alsace ? Le bien-être des habitants et la protection de la faune méritent bien une petite perte en efficacité énergétique si tel est bien le cas.

Enfin - et cela manque dans la cartographie de ZFDE - tout projet devrait être accompagné d'une cartographie des zones de mesures compensatoires possibles, qui intégrerait les effets cumulés des futurs projets éoliens à l'échelle régionale. D'expérience, trop souvent, les impacts cumulés ne sont pas réellement pris en considération.

Nous saluons l'exclusion de tout le massif vosgien et des principaux massifs forestiers de la cartographie. Cependant les petits boisements, alignements d'arbres et haies n'ont pas systématiquement été pris en compte. Or ces boisements sont en général des îlots de biodiversité au milieu de vastes zones pauvres en biodiversité. Les enjeux environnementaux justifieraient donc que ces boisements soient systématiquement exclus des ZFDE.

Plus largement, les trames vertes, bleues et noires (TVBN) doivent de toute évidence ne pas être intégrées dans les ZFDE, il en va de même pour la plupart des zones spéciales de conservation (ZSC), zones Natura 2000, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 1 (ZNIEFF 1), sites du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace et des Espaces naturels sensibles classés ou acquis en raison d'enjeux avifaune ou de chiroptères, les habitats d'espèces animales faisant l'objet d'un Plan national ou régional d'actions, mais aussi les couloirs

de migration, les cours d'eau, zones inondables des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, zones humides prioritaires des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Un faisceau d'exclusion d'une centaine de mètres de large autour des zones nous paraît nécessaire.

Les milieux naturels à enjeu ne sont pas les seuls à devoir être exclus de la cartographie. La distance minimale des ZFDE par rapport aux zones bâties est établie à 300 m, mais en plaine d'Alsace, les vents sont relativement faibles et seules les très grandes éoliennes (120 m de hauteur minimum + 60 m de pales) pourront espérer une rentabilité suffisante, bien que médiocre. Nous restons sceptiques sur l'acceptabilité de tels engins dans des zones où la densité des villages et de la population est forte.

Par ailleurs, les fuseaux d'exclusion de 200 m le long des autoroutes et routes express et de 75 m le long des routes à grande circulation nous interrogent également. Si l'idée est de préserver la chaussée (et du

coup les usagers) de l'effondrement d'un aérogénérateur, la distance ne sera souvent pas suffisante. Si tel est le but recherché, il serait plus logique d'imposer pour tout projet d'éolienne, un recul par rapport à la chaussée au moins égal à la hauteur maximale de l'éolienne, pale comprise. D'un autre côté, dans la perspective d'éviter l'artificialisation des milieux et des paysages encore relativement préservés, on pourrait imaginer au contraire d'étudier la possibilité de prévoir l'installation des éoliennes le long des axes de transports terrestres (hors forêt), sous réserve des enjeux de sécurité ? Au-delà de ces principes, nous regarderons tout de même chaque projet au cas par cas car d'autres enjeux locaux peuvent être pris en considération dans l'analyse d'un projet.

Un argumentaire plus complet assorti de plusieurs points spécifiques de la cartographie en Alsace sont également détaillés sur notre [site internet à l'adresse ci-dessous](https://tinyurl.com/28j83kom).

<https://tinyurl.com/28j83kom>





MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

TRAVAUX DU GCO ENTRE KOLBSHEIM ET
ERNOLSHEIM, DANS CE QUI ÉTAIT ENCORE
UNE FORÊT UNIFIÉE RICHE DE BIODIVERSITÉ
ALAIN AYRAULT

Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO)

Plus d'un an après la mise en service du GCO, le tribunal administratif de Strasbourg valide les nouveaux arrêtés d'autorisation de construction de l'autoroute le jeudi 23 février 2023 !

Le jeudi 19 janvier 2023, une nouvelle audience a eu lieu au Tribunal Administratif de Strasbourg sur les recours juridiques contre le Contournement Ouest de Strasbourg (GCO). Il s'agissait d'un examen sur le fond du dossier, le tribunal devant se prononcer sur la régularisation du dossier d'autorisation environnementale déposé par Vinci et sur l'intérêt public majeur du projet.

Pour rappel, le 20 juillet 2021 le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg avait reconnu de nombreux manquements aux autorisations de construire le GCO et avait, en conséquence, demandé la correction des dossiers par le constructeur Vinci. Suite à cela, une enquête publique complémentaire s'était déroulée du 1er au 16 avril 2022, donnant lieu, en mai, à un avis défavorable de la Commission d'enquête sur les compléments apportés. Cet avis négatif s'ajoutait à celui du Conseil national de la protection de la nature (en novembre 2021), et de l'Autorité environnementale (en janvier 2022). Malgré cela, une fois encore, la préfecture a délivré en juillet 2022 un arrêté complémentaire correctif de l'autorisation unique.

Lors de l'audience de ce 19 janvier 2023, la rapporteure publique a essayé de démontrer que sur les différentes demandes formulées par le tribunal administratif en 2021, Vinci avait bien revu sa copie et apportait des éléments complémentaires suffisants pour considérer que le dossier a bien été régularisé. Et, concernant les raisons impératives d'intérêt public majeur (qui doivent être réunies pour qu'un tel projet puisse avoir des dérogations à l'interdiction de porter atteintes aux espèces protégées et leurs

habitats naturels) la rapporteure publique a estimé que l'impact minime du GCO sur le trafic routier et sur la pollution atmosphérique (constatés depuis la mise en service du contournement en décembre 2022), ne suffit pas pour dire qu'il n'y a pas d'intérêt public majeur.

Par une décision datée du jeudi 23 février 2023, le tribunal administratif a validé les nouveaux arrêtés d'autorisation, suivant les conclusions de la rapporteure publique. Ce dossier reste toutefois totalement improbable puisque bien que rejetant la requête d'Alsace Nature, le TA a attribué des dommages et intérêts à l'association. Nous aurons tout vu dans ce dossier !



RASSEMBLEMENT DEVANT LE TRIBUNAL
SUITE À L'AUDIENCE DE LA RAPPORTEURE
PUBLIQUE DU 19 JANVIER 2023.
ALSACE NATURE

**RASSEMBLEMENT DES MILITANTS
DE GCO NON MERCI POUR FÊTER
LES 20 ANS DU COLLECTIF.**
ALSACE NATURE

Le GCO reste un projet inutile, nuisible et imposé

Dans un communiqué commun, suite au jugement rendu par le tribunal, Alsace Nature et le collectif GCO Non Merci ont réaffirmé leur position sur le dossier.

Les différentes audiences et avis de rapporteurs publics qui se sont succédés au long de cette procédure exceptionnelle laissent à penser que, juridiquement, il aurait été possible d'annuler purement et simplement les autorisations environnementales délivrées par l'Etat pour ce projet démesuré, climaticide et aux impacts globaux non réellement compensables.

Au lieu de cela, le passage en force de l'Etat et la lenteur de la justice administrative ont concrètement conduit, quoi qu'on en dise, à un déni de justice indigne d'un Etat de droit. La non-suspension des travaux en septembre 2018 « à titre exceptionnel », ainsi que le jugement qui est intervenu alors que le GCO était en service depuis plus d'un an, illustrent parfaitement ce constat.

Au-delà du jugement, l'effet réel du GCO confirme en bonne partie nos craintes maintes fois exprimées. L'effet report sur le trafic voitures est très faible (et bien en-deçà des prévisions) et la circulation sur la M35 aux heures de pointe est en augmentation selon la dernière étude de l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS). Concernant les poids lourds, si le report de trafic est réel, la crainte d'un appel d'air pour le trafic de transit, et la transformation de l'axe nord-sud alsacien en couloir à camions semble se confirmer. Globalement, ce n'est donc pas le GCO qui va amener la nécessaire réduction du trafic routier, ni de celle de la pollution atmosphérique, mais des mesures fortes en faveur d'alternatives à la route. En clair, les problèmes et enjeux soulignés avant le GCO restent entiers.

20 ans du collectif GCO NON MERCI : le combat n'est pas fini !

Les opposants au GCO ont organisé le samedi 22 octobre 2023, un rassemblement pour l'anniversaire des 20 ans du collectif GCO NON MERCI, au lieu-dit SPOT de Kolbsheim, un des lieux emblématiques de la lutte contre ce projet autoroutier.

C'est sur le SPOT de Kolbsheim, situé sur la M45 entre Breuschwickersheim et Kolbsheim, à quelques dizaines de mètres d'un pont enjambant le GCO, qu'avait été construite la première cabane anti-GCO, lieu de rassemblements des opposants, mais aussi abri de fortune pour les zadistes venus leur prêter main-forte dans la lutte...



d'Alsace Nature en 2015. Il symbolise l'amitié entre les deux associations et leurs luttes communes contre des projets destructeurs. Il a été planté ici le 25 novembre 2017 pour marquer leur opposition conjointe au GCO ».

Ce rassemblement a permis également de dénoncer les autres projets routiers ou d'urbanisme, dont certains en lien avec le GCO. Ainsi le projet de liaison entre le GCO et Entzheim, que l'on croyait abandonné, est ressorti des cartons sous le nom de « liaison intermodale Duppigheim-Entzheim ». Il viserait à inciter les automobilistes à laisser leur voiture à la gare d'Entzheim pour rejoindre l'Euro-métropole de Strasbourg (EMS)... Sauf qu'il existe déjà une gare à Duppigheim ! Faire une nouvelle route le long d'une voie ferrée est un projet absurde. En réalité, la raison évidente de ce projet est de desservir les zones d'activités actuelles et à venir, qui entraîneraient la bétonnisation de plusieurs dizaines d'hectares et la circulation de nombreux poids lourds.

Le rassemblement s'inscrivait aussi dans le mois d'actions du collectif national « La dérouté des routes », regroupant des associations et collectifs engagés contre d'autres projets routiers inutiles et imposés, qui demandent un moratoire sur les projets en cours et à venir, afin de réexaminer les dossiers en prenant en compte le contexte d'urgence climatique et de déclin de la biodiversité. Le collectif GCO NON MERCI a également rappelé son soutien aux opposants à l'A69, projet contesté d'autoroute entre Castres et Toulouse.

La lutte contre les projets climaticides, écocides et inutiles n'est donc pas terminée ! ●

**LE 22 OCTOBRE 2023, DES MILITANTS, DES VILLAGEOIS,
DES ÉLUS LOCAUX, DES ZADISTES, DES NATURALISTES...
FÊTENT LES 20 ANS DU COLLECTIF GCO NON MERCI.**
ALSACE NATURE



Contournement de Châtenois

Le tribunal administratif reconnaît les enjeux de biodiversité et annule l'autorisation préfectorale de construction du contournement routier !

Dans une décision du 12 mai 2023, le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg a annulé, sans accorder de possibilité de régularisation, l'arrêté préfectoral du 14 août 2019, modifié par arrêté du 22 décembre 2020, portant autorisation de travaux de cette infrastructure au titre du Code de l'environnement, et ceci alors que les travaux de construction étaient déjà très engagés.

Dans le même mouvement, concernant les enjeux sur la ressource en eau – le tracé choisi impactant plusieurs hectares de zone humide – le TA a ordonné la réalisation d'études supplémentaires dans un délai de 8 mois pour démontrer le respect de l'équivalence fonctionnelle et l'absence de perte nette de biodiversité des mesures compensatoires des zones humides, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) n'ayant pas été en mesure de démontrer en quatre années de procédure qu'ils respectaient la législation sur l'eau.

Au regard de la gravité des illégalités, le tribunal est allé au-delà des conclusions de la rapporteure publique qui proposait de régulariser l'autorisation et de suspendre en attendant les travaux le temps que ces procédures soient conduites : les magistrats ont annulé intégralement l'autorisation stoppant net les travaux en cours.

Dans le dossier du GCO, l'État a remporté une victoire à la Pyrrhus uniquement liée au fait que l'autoroute était déjà construite au moment où le tribunal a statué. Pour la contournante de Châtenois, tout porte à croire que le même processus était en marche. Le tribunal a ainsi signifié fortement que la stratégie de la terre brûlée n'était plus envisageable.

Loin de crier victoire les associations de protection de la nature n'ont pu que faire le triste constat qu'il aura fallu attendre presque 4 ans et le terme de

cette procédure pour que les enjeux, pourtant mis en avant par elles lors de l'ensemble des phases de consultation et les échanges écrits de la procédure administrative, soient enfin reconnus.

L'État et la CeA ont interjeté appel du jugement devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Nancy et, concomitamment, ont introduit un recours en sursis à exécution du jugement afin de permettre la reprise et la finalisation des travaux.

La cour d'appel propose une médiation

Le juge d'appel a décidé d'interrompre temporairement le processus juridictionnel en proposant une médiation à Alsace Nature, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Après plusieurs semaines de discussions, les parties ont accepté cette proposition, et la médiation s'est tenue du 27 septembre au 5 décembre 2023, aboutissant, le 22 décembre 2023, à la signature d'un protocole d'accord, permettant à la fois la reprise la plus rapide possible des travaux et la sécurisation de la mise en œuvre des mesures environnementales au travers d'une nouvelle Autorisation Environnementale.

Conformément aux stipulations du protocole, un nouveau dossier d'Autorisation Environnementale a été déposé par la CeA le 15 janvier 2024 et la demande de sursis à exécution a été renouvelée auprès de la Cour d'appel (CAA) de Nancy, ce à quoi elle a fait droit, par ordonnance du 27 février 2024.

Suite à cette ordonnance de la Cour d'appel de Nancy, les travaux de déviation de Châtenois ont donc officiellement pu reprendre.

Le travail de sécurisation foncière des mesures environnementales, d'état des lieux naturaliste et de rédaction des cahiers des charges qui s'y appliquent reste en cours au sein de la CeA en vue d'une mise en œuvre la plus rapide possible comme cela a été acté, d'un commun accord, dans le protocole.

TRAME VERTE ET BLEUE DE CHÂTENOIS
DÉNATURÉE PAR LE CONTOURNEMENT ROUTIER.

HUBERT JAEGER

HISTORIQUE ET IMPLICATION D'ALSACE NATURE

Initialement prévu pour une mise en circulation en 2006-2007, le dossier a fait l'objet d'un recours contre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par les viticulteurs qui ont obtenu gain de cause en décembre 2003. Alsace Nature avait aussi engagé un recours en septembre 2001, qui a donné lieu à un jugement favorable à notre association.

2012, l'enquête publique sur la DUP est relancée, le 10 octobre elle est publiée au Journal Officiel, mi-décembre Alsace Nature engage un recours gracieux contre la DUP.

Fin de l'été 2019, la phase 1 des travaux démarre. Le 24 décembre, Alsace Nature dépose un référé (pour ce dernier nous n'avons pas été suivis par le tribunal, donc les travaux ont pu continuer) ainsi qu'un recours au fond contre l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation environnementale (jugement du TA de Strasbourg qui nous est favorable en mai 2023 et demande l'arrêt des travaux).

12 mai 2023, les travaux sont arrêtés alors qu'ils ont atteint 90 % de réalisation. Les parties adverses (l'Etat et la CeA) font appel de la décision et demandent un sursis à exécution (c'est-à-dire une décision juridique, qui annule les effets du jugement (à savoir l'arrêt des travaux) tant que le fond du dossier n'est pas analysé par la Cour d'Appel.

20 juillet 2023, la Cour d'Appel de Nancy propose une « médiation », que notre association va décliner publiquement le 1er août.

Septembre/octobre 2023, suite au retrait des conditions préalables à la médiation imposées par la CeA (jugées inacceptables par notre association), Alsace Nature a enfin pu accepter d'entrer dans la médiation juridique.

22 décembre 2023, signature d'un protocole d'accord entre la CeA, l'Etat et Alsace Nature.

15 janvier 2024 : dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation environnementale par la CeA.

27 février 2024 : ordonnance de la cour d'appel de Nancy, qui prononce le sursis à exécution du jugement du tribunal, ce qui relance les travaux sur le chantier du contournement. En échange, la CeA et l'Etat doivent mettre en place des mesures compensatoires complémentaires.

Alsace Nature accepte la médiation en échange de mesures environnementales supplémentaires

Alsace Nature s'engage quant à elle à ne pas déposer de recours juridique contre cette nouvelle autorisation, en échange de mesures environnementales supplémentaires.

Ces mesures environnementales supplémentaires concerneraient 7 nouveaux sites, représentant une superficie de 42,5 hectares. Il s'agit pour l'essentiel de prairies, écosystèmes principaux détruits par le chantier et qui abritaient des espèces rares telles que l'Azuré des paluds, un papillon protégé. Des zones humides seront également recrées ou améliorées sur 5 des sites pressentis.

L'objectif est d'obtenir des mesures réellement fonctionnelles, ce qui n'était pas le cas dans le précédent dossier présenté par la CeA !

Afin d'optimiser les chances de réussite de ces mesures, celles-ci devront être réalisées prioritairement aux abords du chantier et des sites détruits. Elles seront implantées sur des parcelles bénéficiant d'une maîtrise foncière et d'usage pour durer dans le temps (acquisition, bail emphytéotique ou contrat d'obligations réelles environnementales).

L'accord indique qu'en cas d'échec de ces nouvelles mesures compensatoires, la Collectivité d'Alsace devra « mettre en place des mesures équivalentes sur d'autres parcelles d'intérêt écologique similaire ».

Les associations ne sont nullement dans une posture dogmatique qui voudrait qu'aucune route ne voit le jour mais bel et bien dans une analyse multifactorielle où la nature ne saurait plus servir de variable d'ajustement, mais dont la protection est la condition *sine qua non* pour que les générations suivantes n'aient pas à subir les choix de la nôtre centrés uniquement sur le développement des routes. ●



**ORCHIS BOUFFON,
UNE ESPÈCE D'ORCHIDÉE PRÉSENTE
SUR LES COLLINES DU MORSBERG.**
GILBERT QUIRIN

Liaison routière A4 Lorentzen

Mobilisation dans le cadre de l'enquête publique en cours

En raison de la richesse biologique exceptionnelle du site impacté, ce projet routier de 6 km reliant Lorentzen à l'autoroute A4 est suivi par Alsace Nature depuis de nombreuses années, notamment depuis 2011 où nous avons déposé un recours devant le tribunal administratif sur la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), suivi en 2013 d'un protocole d'accord qui devait assurer une meilleure prise en compte de l'environnement. Ce protocole a donné lieu à un important travail des associations naturalistes placées sous l'égide d'Alsace Nature afin d'évaluer justement les impacts. Malheureusement la CeA n'a pas respecté ses engagements dans ce dossier ce qui nous a conduit à quitter la table des discussions. Nous constatons depuis, de manière régulière, des destructions de milieux naturels : arrachage de haies, retournement de prairies dans des secteurs où ces pratiques sont totalement interdites. Le site du Morstberg notamment, exceptionnel du point de vue de la biodiversité, a subi des dégradations d'autant plus inacceptables qu'il venait de faire l'objet d'un classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Ce dossier, comme tant d'autres, est né il y a plusieurs décennies, à l'heure où le tout routier était roi. Le porter encore actuellement, dans le contexte de changement climatique et d'extinction de la biodiversité est totalement incompréhensible.

Ce secteur d'Alsace Bossue abrite des dizaines d'espèces protégées rares, il présente une diversité de papillons plus importantes que les collines sous-vosgiennes haut-rhinoises où personne n'aurait l'idée de faire passer une route par exemple. Mais surtout, c'est l'objectif de ce tronçon routier qui est le plus perturbant : gagner 7 minutes sur un trajet !

Pire, un autre tracé était possible, refusé par le pétitionnaire, et qui aurait permis d'éliminer une grande part des impacts.

Se tromper dans un projet est humain, s'entêter dans une telle impasse est à nos yeux incompréhensible

L'enquête publique ouverte entre le 10 mai et le 13 juin 2023 au titre de la loi sur l'eau constituait une des dernières étapes avant la validation globale du projet. Nous avons mobilisé largement le public pour y participer en nombre. Cette mobilisation est passée notamment par l'organisation de 2 rassemblements :

- › Le samedi 10 juin à Lorentzen, avec balade et interventions naturalistes avec l'Association Nature Alsace Bossue (ANAB).
 - › Le mardi 13 juin à Diemeringen pour transmettre les dernières remarques au commissaire enquêteur
- L'enquête publique s'est soldée par un rapport favorable de la commission d'enquête avec, au passage, des remarques du commissaire enquêteur tout à fait discutables dans le cadre du débat démocratique. ●

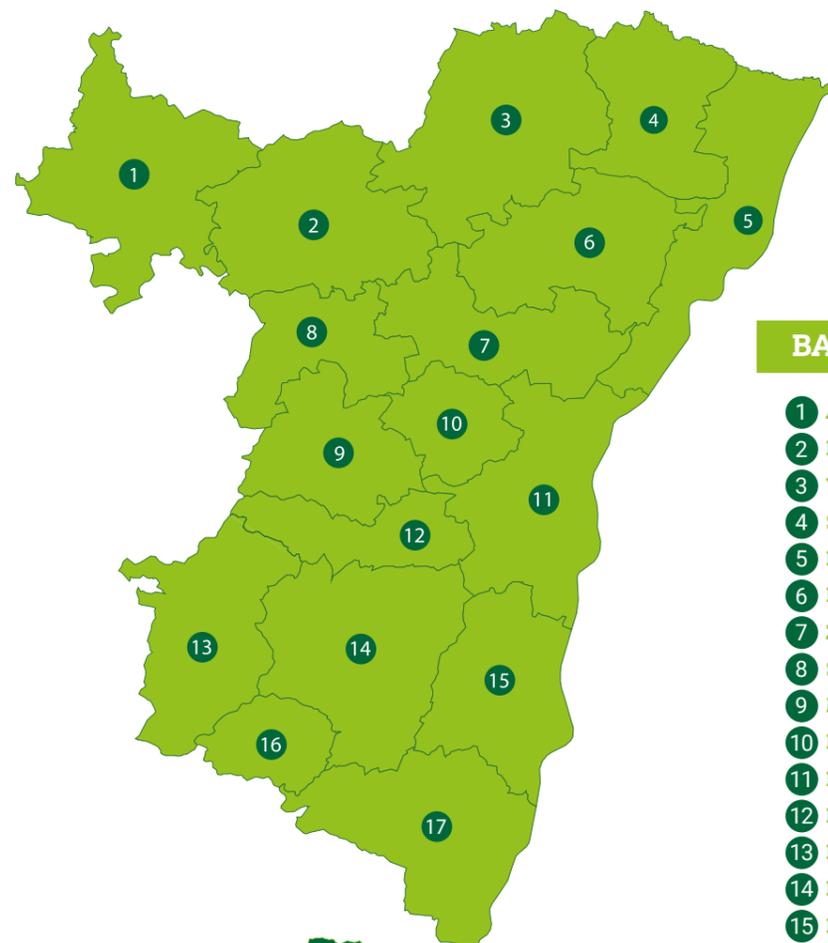
**COLLINES DU MORSBERG MENACÉES
PAR LE TRACÉ DE L'A4 LORENTZEN. CE
SECTEUR D'ALSACE BOSSUE ABRITE DES
DIZAINES D'ESPÈCES PROTÉGÉES RARES.**
GILBERT QUIRIN



SUR LE TERRAIN EN 2023

SORTIE TERRAIN AVEC
LES GUIDES NATURE.
ALSACE NATURE

GROUPES LOCAUX



BAS-RHIN

- 1 ALSACE BOSSUE
- 2 PETITE PIERRE
- 3 VOSGES DU NORD
- 4 SAUER LAUTER
- 5 BANDE RHÉNANE NORD
- 6 HAGUENAU BISCHWILLER
- 7 ZORN
- 8 SAVERNE
- 9 MOSSIG
- 10 KOCHERSBERG
- 11 EUROMÉTROPOLE
- 12 BRUCHE AVAL
- 13 HAUTE BRUCHE
- 14 PIÉMONT
- 15 BRUCH RIED
- 16 VAL DE VILLÉ
- 17 RIED ALSACE CENTRALE



HAUT-RHIN

- 1 LIEPVRETTE
- 2 TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD
- 3 WEISS
- 4 FECHT
- 5 ROUFFACH
- 6 COLMAR ET ENVIRONS
- 7 NAMBSHEIM
- 8 MEYENHEIM
- 9 M2A
- 10 FLORIVAL
- 11 THUR-DOLLER
- 12 SUNDGAU
- 13 ILLFURTH
- 14 SIERENTZ BANDE RHÉNANE
- 15 JURA



DE NOMBREUX POISSONS MORTS RETROUVÉS
DANS UN ÉTANG PRÈS DE HAGUENAU.
GÉRARD LACOUMETTE

HAGUENAU/ BISCHWILLER

Le groupe local de Haguenau/Bischwiller fonctionne depuis de nombreuses années. Cependant, depuis l'avènement du Covid, force est de constater un essoufflement de la participation de nos membres. Des contacts nouveaux ont pu être pris notamment lors de notre participation au forum des associations de Haguenau sans que pour l'instant nous ayons pu grossir nos rangs. Nous participons tant que faire se peut à des événements divers avec des associations nature locales. Nous apportons notre point de vue, nos réserves, nos idées ou nos encouragements aux projets menés par les élus, notamment la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH). Notons des initiatives intéressantes en matière d'énergie renouvelable, de mobilité douce, de biodiversité, mais la priorité reste aux nombreux projets immobiliers nécessaires à l'atteinte des objectifs en logements du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Géothermie profonde et exploitation de lithium

Une grande campagne d'étude touchant tout le secteur nord de Haguenau a été mise en œuvre pour évaluer le potentiel géothermique de son sous-sol. Afin de connaître les objectifs de cette initiative, sachant que toute la forêt de Haguenau était concernée par l'étude, nous avons pris contact avec certains acteurs : des élus locaux et la société Lithium de France, cette dernière étant en charge de l'étude puis de l'exploitation future. Le principe de ce projet est de forer en grande profondeur, jusqu'à 2 km, pour prélever une eau très chaude (environ 200°C) qui permettra d'alimenter en chaleur les futurs clients : municipalités, entreprises, particuliers... La même eau sera ensuite réinjectée dans le sous-sol après un traitement pour récupérer le lithium. Aux dires de la start-up Lithium de France, ce procédé industriel ne générera pas ou peu de nuisance... Et n'engendrerait qu'une consommation d'eau faible. Quant aux techniques de forage et d'exploitation, elle met en avant son expérience et sa maîtrise, ses techni-

ciens ayant réalisé deux installations parfaitement opérationnelles, l'une à Soultz-sous-Forêt, l'autre à Beinheim pour l'usine Roquette. Elle certifie que les espaces naturels remarquables (par exemple la forêt de Haguenau classée Natura 2000) ne seront pas concernés. En lien avec le réseau Energies d'Alsace Nature, nous suivons l'évolution de ce projet.

Prélèvement d'eau pour l'agriculture

Nous avons été informés d'un problème de pollution d'un cours d'eau à l'ouest de Haguenau, le Rotbaechel. De nombreux poissons morts ont été retrouvés dans un étang. La cause : une boue jaunâtre qui provenait d'une sablière exploitée près de Wintershouse. Les exploitants que nous avons contactés ont reconnu un incident technique, ponctuel. Les boues issues du traitement de lavage du sable se sont déversées hors du périmètre de l'exploitation dans le cours d'eau. Des mesures ont été prises par l'exploitant pour que pareil incident ne se reproduise.

Lors de nos investigations, nous avons constaté que le niveau d'eau de la sablière était exceptionnellement bas aux dires de certains témoins qui nous ont fait part de puits d'eau à sec dans les environs, ce qui ne s'était jamais produit par le passé. Cela semble être lié aux prélèvements d'eau autorisés depuis deux ans pour l'irrigation des champs d'agriculteurs de la région. En son temps nous avons averti les élus locaux des conséquences probables de cette décision... A-t-on abusé et dépassé les quantités d'eau autorisées durant l'été ? Quel est l'impact sur la nature environnante de cette baisse importante de la nappe phréatique qui a très certainement accentué la sécheresse notamment pour les arbres ? Ces questions ont été posées à la DDT qui n'a pas pu répondre... Nous avons demandé qu'un bilan soit systématiquement fait pour évaluer l'efficacité et l'impact de ce genre de projet sur notre environnement. ●



ZOOM SUR ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE L'ISCH

L'Association de Sauvegarde de Vallée de l'Isch est une association de protection de la nature en Alsace Bossue. Elle propose des actions sur 2 enjeux essentiels pour un futur durable : la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2023 l'association a été un peu moins active mais a tout de même organisé quelques actions, parmi lesquelles un ramassage de déchets au mois de mars à Hirschland auquel ont participé une vingtaine d'habitants du secteur, et le suivi d'un projet de parc photovoltaïque.

Des actions pour éviter les rejets de lingettes dans les milieux naturels

Des rejets massifs de lingettes et serviettes hygiéniques provoqués par les débordements des bassins d'orage de la Station d'épuration gérée par le Sivom de la Vallée de l'Isch sont à l'origine d'une pollution chronique de la rivière de l'Isch.

Lors des journées de nettoyage, notre association collecte des milliers de ces lingettes qui polluent le milieu aquatique et les ripisylves.

Après plusieurs interventions auprès du gestionnaire de la station d'épuration et auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'ASVI a obtenu la mise en place d'un dispositif de « dégrilleur » sur les bassins d'orage afin de collecter tous ces polluants en amont du point de rejet. Nous observons actuellement une situation qui a tendance à s'améliorer ; cependant, il est crucial de rester vigilant et de continuer à surveiller les rejets pour garantir des progrès durables.

Il n'en reste pas moins que toutes ces lingettes ne devraient pas se retrouver dans les eaux usées car elles sont une calamité pour le fonctionnement même des stations d'épuration et une catastrophe pour le milieu

naturel quand elles y sont rejetées. Comme pour de nombreux produits jetables, l'interdiction à la vente de ces lingettes devra être envisagée pour protéger durablement la nature de ces fléaux.

Parc Photovoltaïque en Alsace Bossue

Les projets de Parc photovoltaïque sont de plus en plus nombreux en Alsace et l'Alsace Bossue n'y échappe pas. En l'espace de quelques mois, deux projets sont en cours d'études à Berg (3,24 ha) et à Eywiller (4,24 ha), deux communes voisines.

Ces projets sont prévus sur d'anciennes carrières qui, abandonnées depuis plus de 30 ans, se sont transformées en haies et espaces boisés qui sont des espaces refuges pour la biodiversité ordinaire et de nombreuses espèces protégées.

A Berg, le site a été totalement défriché, avant même l'instruction du dossier d'autorisation, des méthodes totalement inacceptables que nous entendons dénoncer auprès des autorités.

D'autres solutions existent, d'autant qu'à moins de 2 kilomètres, l'ancienne décharge d'Eschwiller fermée depuis 2009, est en capacité d'accueillir un parc solaire en équivalence de surface avec un impact mineur sur le milieu naturel.

Le photovoltaïque doit sans doute se développer mais cela doit se faire en priorité sur toutes les surfaces artificialisées (toitures, parkings, bâtiments industriels et commerciaux...) et non sur des espaces naturels. L'ASVI, en travaillant en commun avec Alsace Nature, se bat dans ce sens.

 <http://asvi.tv/>



**SORTIE À VÉLO DU 16 AVRIL 2023
POUR PROMOUVOIR LES RÉCENTES PISTES CYCLABLES**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG

KOCHERSBERG

L'année 2023 a malheureusement été marquée par la destruction de plusieurs centaines de mètres de haies ainsi que des coupes rases dans des boisements dans plusieurs communes du Kochersberg, bien que ces milieux étaient pour la plupart protégés par le PLUi au titre des espaces boisés classés ou des espaces plantés. Cela montre les limites des protections PLUi quand les collectivités n'ont ou ne se donnent pas les moyens de contrôle. Il serait d'ailleurs plus intéressant de mettre en place une procédure de demande d'autorisation préalable pour toute intervention dans un espace protégé par le PLUi, à l'instar de ce qui se passe en matière d'urbanisme. On pourrait imaginer que la collectivité s'appuie sur un service instructeur de type Office français de la biodiversité (OFB).

A noter, dans un registre plus positif, la mise en œuvre de deux projets d'agroforesterie dans le Kochersberg, avec le soutien financier de la Communauté de communes. Le projet de la Ferme du Haut-Village (F. Christ) à Woellenheim (9 km de haies et arbres sur 16 ha de prairies, couplé à une Obligation réelle environnementale (ORE) de 60 ans) et celui de la Ferme Daul-Boime à Pfetisheim (10 ha de haies arbustives sur champs). Les plantations ont été réalisées au printemps 2024. Espérons que ces pratiques, en faveur desquelles Alsace Nature est intervenue depuis plusieurs années, feront des émules dans le Kochersberg pour apporter un peu de vie à une agriculture majoritairement peu favorable à la nature.



**MATHIEU KRIMM, GUIDE NATURE SUR LA SORTIE
AVIFAUNE, FLORE ET GÉOLOGIE DU GOEFTBERG**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG

Le groupe local s'est également investi dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Après un diagnostic des enjeux et deux réunions de travail, le projet semble peu avancer et il subsiste des doutes quant au niveau d'ambition réel que les élus souhaitent donner au projet. Pour 2024, le groupe local prévoit de faire des propositions et de dynamiser la participation des citoyens.

Une sortie à vélo pour promouvoir les récentes pistes cyclables

16 avril 2023, une quinzaine de participants se sont élancés avec leurs deux-roues derrière notre guide Luc Huber, malgré un temps froid et humide. La plus grande partie du circuit s'est faite sur les pistes cyclables sauf dans certains villages où elles sont pour l'instant inexistantes.

Ont été évoqués les enjeux liés à l'environnement dans le secteur de « l'avant-Kochersberg » : urbanisation des petits « poumons verts » des villages (attention à ne pas trop densifier), agriculture intensive qui modifie nos paysages, biodiversité (notamment le long des routes), chemins et cours d'eau (importance de garder ou planter des haies)...

Sortie avifaune, flore et géologie du Goeftberg

Récurrente depuis plusieurs années, cette sortie aux confins du Kochersberg, outre l'émerveillement procuré par l'éveil de la nature au petit matin et l'épanouissement des orchidées au doux soleil de mai, permet également de saisir le brutal contraste entre des milieux encore relativement préservés et ceux soumis à une agriculture intensive.

Une quinzaine de participants ont répondu présent à cette sortie guidée par Maurice Wintz (oiseaux) et Mathieu Krimm (géologie et flore).

**MAURICE WINTZ, GUIDE ORNITHOLOGIQUE SUR LA SORTIE
AVIFAUNE, FLORE ET GÉOLOGIE DU GOEFTBERG**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG



ZOOM SUR ZÉRO DÉCHET STRASBOURG

Notre projet le plus significatif de l'année a été le défi kermesse zéro déchet proposé aux écoles de l'EMS. Un défi né du constat de la quantité phénoménale de déchets laissés après les kermesses de fin d'année. 39 écoles ont été accompagnées en 2023 dans ce projet consistant à préparer cette fête annuelle sans créer de déchets, un très bon résultat récompensé par le prix territorial Économie sociale et solidaire (ESS) Alsace-Vosges.

Concrètement les écoles sont venues en groupes à des formations de deux heures entre le 11 mars et le 4 avril, pour co-construire les kermesses à partir des outils proposés en se basant sur le vécu, l'expérience, les échanges d'information, de pratiques. Elles ont permis de s'interroger sur les besoins auxquels on veut répondre, identifier le déchet potentiel associé, voir s'il est possible de l'éviter ou de le remplacer par du réutilisable, trier, valoriser. 7 sessions ont été organisées sur des créneaux variés.

Beaucoup des écoles participantes étaient débutantes dans la démarche, et plusieurs d'entre elles classées réseau d'éducation prioritaire (REP). Les 20 comptes rendus reçus ont fait apparaître un bilan très positif pour les écoles : boissons consignées, cruches d'eau au robinet, un minimum de vaisselle utilisée.

Pour l'année 2024, nous prévoyons des équipes de sensibilisation en amont et la mise en place d'équipes vertes dans les classes.

 <https://zds.fr>

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Au cours de l'année 2023, le groupe local a organisé 9 réunions. En moyenne une quinzaine de personnes étaient présentes, avec à chaque fois de nouvelles personnes attirées par des actions concrètes pour la protection de l'environnement. Des sujets aussi divers que urbanisme, mobilité, nature et biodiversité, pollutions diverses (air, eau) ont animé les réunions. Nous y avons invité plusieurs de nos associations fédérées (Zéro Déchet Strasbourg, Asapistra...), qui ont réalisé des formations et enrichi nos débats.

Nous avons tenu plusieurs stands permettant de mettre en avant les actions d'Alsace Nature : Forum des associations, journées nature organisées par des communes de EMS (Breuschwickersheim, Reichstett, Schiltigheim...).

Nous assurons de nombreuses représentations au sein de commissions, de réunions, d'ateliers. Un travail de fond sur les consultations et enquêtes publiques organisées sur le territoire métropolitain a aussi été un enjeu important pour notre groupe local et les causes que nous défendons.

Deux groupes de travail ont démarré à la rentrée 2023

Avec l'arrivée de nouvelles personnes au sein du groupe local, et dans un souci de dynamisme, nous avons organisé deux groupes de travail qui permettront de mener concrètement des projets en 2024.

Zones herbeuses

Le groupe local a souhaité poursuivre les actions engagées avant la crise sanitaire et reprendre la promotion de la brochure « petites bêtes et herbes folles » (rebaptisée à l'occasion de la réédition de la brochure « zones herbeuses ») auprès des gestionnaires de zones en herbe. L'objectif est de faire connaître les bonnes pratiques en matière de gestion différenciée et contribuer à la préservation de la

biodiversité ordinaire mais essentielle constituée par les insectes (mais aussi par ricochet, oiseaux et petits mammifères), malmenée par les habitudes néfastes de tontes répétées et inadéquates dans l'objectif de « faire propre ».

Le groupe est en train de se former et de réfléchir à une stratégie d'approche des acteurs publics (communes de l'Eurométropole) ou privés. Première étape au printemps 2024 : l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim.

Pollution lumineuse

Sur la lancée des maraudes nocturnes menées en 2022 au centre-ville de Strasbourg pour identifier les commerces ne respectant pas la réglementation sur l'extinction des vitrines et enseignes, le groupe local a relancé des actions de terrain sur la thématique de la pollution lumineuse. Les sorties ont été consacrées en fin d'année à l'étude de l'éclairage des nombreux ponts de la Grande Île, afin de faire écho à la campagne nationale lancée par France Nature Environnement « Halo à l'eau ». L'impact de l'éclairage nocturne sur la faune aquatique est en

effet trop méconnu par les pouvoirs publics, alors même que des études de plus en plus nombreuses démontrent l'extrême sensibilité tant des poissons que des insectes aquatiques à la lumière.

Un état des lieux pourra être communiqué à la Ville de Strasbourg, déjà engagée dans une politique de mise en place d'une « trame noire », afin de l'encourager à revoir les modes d'éclairage des ponts.

En 2024, outre ces deux projets mobilisateurs, nous allons mettre l'accent sur les animations grand public (sortie nature, ciné débat, stands). Le dynamisme de ce groupe ne serait pas possible sans l'engagement, le dévouement et le travail de chacun et chacune.

Suivi du site de l'usine d'incinération de Strasbourg

Les membres du groupe local, en lien avec des associations locales, se sont penchés notamment sur l'enquête publique liée à la demande d'aménagement des valeurs limites d'émission dans l'atmosphère et dans le milieu aquatique de l'incinérateur d'ordures ménagères de

Strasbourg. Malgré de coûteux travaux, l'usine souffre toujours de dysfonctionnements. Sénerval (délégué de l'outil industriel) souhaitait se soustraire pour deux ans à la législation. Nous avons d'un côté, un délégué qui refuse une mise aux normes dans les délais et de l'autre l'EMS qui s'engage en faveur de la qualité de l'air en demandant des efforts à tous : Plan de protection de l'atmosphère (PPA), Zone à faible émission (ZFE)... Nous demandons une cohérence de la part de l'EMS dans son action et ses engagements !

Nous dénonçons un manque d'anticipation de la part du délégué et du délégant. En décembre 2020 le dossier était déjà ouvert, pourquoi l'exploitant et l'EMS n'ont-ils pas anticipé les transformations nécessaires pour satisfaire à ces nouvelles normes ?

Lors du passage en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), la préfète a donné un avis défavorable à la demande de dérogation et des procédures sont toujours en cours pour démêler les nombreux dysfonctionnements de la gestion menée par Sénerval.

A l'heure où nous éditons ce bilan, des travaux expérimentaux ont été entrepris par l'industriel et l'EMS. Les premiers retours semblent répondre aux exigences normatives, mais c'est dans le temps que nous apprécieront l'efficacité de ces actions. En tant que membre du comité de suivi, nous avons demandé à être informés sur les résultats d'analyses mensuels.

La fin du contrat de délégation en 2030 doit nous mener à une réflexion collective sur la trajectoire à prendre en matière de prévention et gestion des déchets. La prévention, la réduction des déchets, l'amélioration des techniques de tri et recyclage constituent de meilleures techniques disponibles. Selon la Commission européenne, agir pour la qualité de l'air coûterait cinq fois moins que de subir les effets de la pollution. ●

COMMERCE NE RESPECTANT PAS LA RÉGLEMENTATION SUR L'EXTINCTION DES VITRINES OBSERVÉ LORS DES MARAUDES NOCTURNES AU CENTRE-VILLE DE STRASBOURG.
SÉVERINE MESSELS





ZOOM SUR BÜRGER INITIATIVE UMWELTSCHUTZ KEHL

Participation à la consultation sur l'usine d'incinération de Strasbourg

En septembre 2023, à 4 bénévoles nous avons préparé une prise de position argumentée avec l'aide d'un expert des émissions de dioxine et du droit européen à l'attention de la Préfecture. Nous avons critiqué le non-respect des seuils actuels et à venir par l'usine d'incinération et l'insuffisance des éléments du dossier joint à l'appui de la demande de dérogation.

Nous avons beaucoup médiatisé le problème causé par les dépassements des seuils polluants de l'usine de Strasbourg dans la presse et télévision locale allemande pendant la consultation et dans les étapes qui ont suivi. Nous étions en lien avec le Groupe Local d'Alsace Nature EMS.

Le résultat a été l'arrêté préfectoral du 20 novembre qui allait dans notre sens, à savoir un refus de dérogation aux seuils européens.

Conférence sur les PFAS

Nous avons organisé une soirée « Les PFAS, chance ou mauvais sort du monde moderne ? » le 21 novembre 2023 à Kehl. 35 personnes se sont déplacées pour écouter la journaliste scientifique Patricia Klatt qui a su captiver son auditoire et inviter à approfondir le sujet. Les PFAS servent par exemple à l'étanchéité des vêtements outdoor, des papiers alimentaires, des poêles ou encore du matériel médical. Ils restent dans l'eau, le sol, le sang pour l'éternité, ils sont très difficiles à détruire.

Action de dépollution

Le 18 mars 2023, 32 personnes adhérentes ou non de notre association ont ramassé des déchets dans les buissons et bois de Kehl. Notre butin : 18 gros sacs poubelle et 100 bouteilles de verre récoltées séparément pour pouvoir être recyclées. De nombreux déchets sont issus de chantiers tels que des câbles en désintégration, des banderoles de chantier ou des pinceaux, et à d'autres endroits des emballages de goûter sucrés et des cigarettes. Néanmoins, par rapport à d'autres années sur les mêmes lieux, le volume de déchets laissés sauvagement a diminué, et c'est tant mieux !

<https://bi-umweltschutz-kehl.de/>



ACTIONS POUR ÉVITER LES REJETS DE LINGETTES DANS LES MILIEUX NATURELS.
BÜRGER INITIATIVE (BI) UMWELTSCHUTZ KEHL

SUIVI DU PROJET DE MÉTHANISEUR À STEINBOURG.
GROUPE LOCAL MOSSIG

MOSSIG

Le groupe local s'est réuni à cinq reprises cette année. Nous sommes en moyenne six personnes et en nombre stable depuis deux ans. Nous rappelons qu'il n'y a pas de groupe dans le secteur Saverne (alors que nous sommes souvent sollicités sur ce territoire) mais une personne de ce secteur vient régulièrement à nos réunions et quatre autres viennent ponctuellement.

Les principaux sujets abordés durant l'année sont :

- › La construction d'un trail-center à Wangenbourg-Engenthal qui est toujours d'actualité avec le début des travaux de terrassement du bâtiment,
- › Plusieurs PLU (Rangen, Wasselonne, Dahlenheim),
- › L'enquête publique sur la Zone d'Activité (ZA) de Steinbourg et un nouveau captage d'eau potable sur la Mossig à Windsbourg,
- › La commission pour le programme de réduction des déchets ménagers secteur Saverne Marmoutier (SMICTOM),
- › Le comité de pilotage bassin Bruche Mossig et le comité pour l'étude diagnostic TVB des Communautés de Communes Mossig Vignoble et Pays de Saverne.

Nous avons également fait plusieurs signalements à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (remblai zone humide, pollution cours d'eau par enrobés recyclés, destruction de pierriers) et au Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) (pollution fossé par eaux usées).

Sortie de terrain sur le site du projet de zone artisanale d'Odratzheim

Le projet de zone artisanale à Odratzheim qui menace une dizaine d'hectares de terres agricoles et naturelles nous a mis en alerte en raison des enjeux environnementaux (zone potentiellement humide sur une partie, proximité d'un cours d'eau, présence de prés-vergers et de haies, proximité d'un corridor écologique, TVB...)

VISITE DU SITE IMPACTÉ PAR LE PROJET DE ZONE ARTISANALE D'ODRATZHEIM.
GROUPE LOCAL MOSSIG



Nous avons fait des courriers et rencontré les élus de la Communauté de Communes Mossig-Vignoble. Nos demandes ont été :

- › Une meilleure prise en compte de la biodiversité en évitant l'artificialisation des zones naturelles les plus remarquables,
- › La réduction du plan de circulation,
- › Notre participation au plan d'aménagement avant dépôt du permis,
- › La connaissance des entreprises pressenties.

Pas de nouvelles en fin d'année et nous regrettons que le travail avec les élus soit si laborieux. Le 24 juin nous avons organisé une sortie terrain sur le lieu du projet, sortie à laquelle a participé une vingtaine de personnes. Fin 2023 notre position a été renforcée par l'avis de l'Autorité Environnementale qui va dans le même sens que nos requêtes.

Suivi du projet de méthaniseur à Steinbourg

Suite à la mise en place de plusieurs projets de construction de méthaniseurs de type industriel sur le territoire, nous avons participé à des groupes de travail sur un projet à Steinbourg.

Nous avons pu approfondir nos connaissances sur le sujet lors de la visite du méthaniseur agricole de Woellenheim (élevage laitier et fromagerie) le 2 septembre où nous étions une quinzaine de participants.

En ce début d'année 2024, nous venons d'apprendre que le projet devra être abandonné sur le site de Steinbourg car la commune ne valide plus la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaire pour autoriser l'implantation du méthaniseur du groupe Changeons notre vision de l'énergie (CVE) dans une ancienne carrière. Cela fait suite à une forte opposition qui s'est manifestée en fin d'année du côté des citoyens et de certains élus très préoccupés par l'impact de cette installation sur leur cadre de vie, le paysage, la voirie d'accès et le trafic routier induit. Malgré un réel effort de concertation, les réponses sont restées insuffisantes sur le bilan carbone, l'impact du site sur l'environnement et la concurrence avec les méthaniseurs agricoles locaux.

PIÉMONT

Notre groupe local avait été lancé en 2022 lors d'une rencontre réunissant à la fois les membres individuels d'Alsace Nature du secteur et les associations locales de protection de la nature fédérées. L'animation du groupe local se fait depuis en partenariat étroit avec l'association Nature et Vie, dynamique et très bien implantée à Barr.

Les principaux dossiers qui ont attiré notre attention sont décrits plus loin, mais nous suivons également la plainte pour dépôts sauvages sur les communes d'Obernai et de Bischoffsheim par une société privée, le projet de classement en Libre Evolution d'une partie de la forêt de Strasbourg située au Hohwald (identification de parcelles), le Plan climat en cours d'élaboration sur le territoire du Piémont, le suivi sur le terrain de l'étude sur la Trame verte et bleue qui a été commandée par le Pôle d'Équilibre Territorial Et Rural (PETR) avec notamment une attention sur la mise en œuvre des propositions de restauration et de développement qui ont été formulées.

CHAMP DU FEU.
NICOLAS BÜHREL

SORTIE TERRAIN EN FORÊT DU BISCHENBERG,
SOUS LA CONDUITE DE CHRISTIAN BRAUN,
ADJOINT AU MAIRE DE BISCHOFFSHEIM.
GROUPE LOCAL PIÉMONT

Domaine nordique et pédestre du Champ du feu

Le groupe local a participé aux réunions publiques organisées par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et contribué à l'enquête publique. Nous avons mis l'accent sur trois questions d'intérêt public :

- › L'impact environnemental du projet de stade de biathlon : un défrichage de 3 hectares de hêtraie (soit l'équivalent de 3 stades de football) et l'artificialisation d'une piste de 1,8 km (avec un projet d'extension possible en forêt de Stasbourg), sur 4 mètres de largeur pour permettre la pratique du biathlon à l'année.
- › L'absence d'une étude des besoins permettant d'évaluer objectivement la pratique et justifier la création de ce stade
- › L'absence d'un état des lieux sur la ressource en eau à l'échelle du massif, alors même que de nouveaux hébergements sont prévus : Alsace Nature a demandé une étude approfondie du fonctionnement hydrique du massif (relative à la fois aux nouveaux projets d'accueil et d'hébergement et aux prélèvements actuels (à la Serva notamment) et leur impact sur les milieux fragiles (tourbières et zones humides)).



Les carrières de Saint Nabor

Une annulation partielle de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des anciennes carrières du 12 décembre 2018 avait été prononcée par le TA (jugement du 21 juillet 2022), à la suite du recours en annulation intenté par le PETR du Piémont et deux communes seules.

L'article 5 a été annulé au motif que « les interdictions étaient trop générales et quasi absolues sans justifier si elles étaient adaptées aux nécessités de protection du biotope », en référence à une jurisprudence en ce sens du Conseil d'Etat, avec demande à l'Administration de rédiger une nouvelle version de ce texte.

Une contribution argumentée a été faite par Alsace Nature et ses associations fédérées dans le cadre des deux consultations successives sur le projet de révision de cet article 5 dans le but d'une meilleure prise en compte des sources de dérangement, de destruction et de perturbation des espèces.

Mais la nouvelle rédaction de l'article 5 de l'APPB (Arrêté du 10/07/2023) s'avère très peu protectrice du biotope et des espèces présentes. La seule réelle limite restante est l'interdiction de l'accès à ces carrières pour « des raisons de sécurité » prévue par l'article 4, qui a été maintenu. Une vigilance est donc nécessaire, contre les projets envisagés par les élus locaux qui pourraient être rendus possibles à l'avenir (prolongation de la Voie verte « Rosheim-Saint-Nabor » en direction du Mont Sainte-Odile en traversant les carrières, aménagements permettant une découverte « douce » de ces carrières par le public...).

Les sorties

Une première sortie terrain a été organisée le samedi 21 janvier 2023 pour découvrir la forêt du Bischenberg, sous la conduite de Christian Braun, qui a porté le projet de classement de cette forêt en réserve naturelle en tant qu'adjoint au maire de Bischoffsheim. La sortie a permis aux 25 participants d'Alsace Nature de découvrir cette magnifique chênaie relictuelle, laissée aujourd'hui en libre évolution, ainsi que les actions entreprises par la municipalité de Bischoffsheim dans et autour de cet espace remarquable. Cette forêt n'avait plus été exploitée depuis un certain nombre d'années déjà.

Le 20 mai 2023, le groupe local a organisé une randonnée scientifique sur le site de l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement, situé à Aubure entre 880 et 1150 m d'altitude ; la sortie a été animée par Marie-Claire Pierret, membre du groupe local et chercheuse à l'université de Strasbourg et responsable de l'Observatoire. L'OHGE est une structure de recherche et d'observation des écosystèmes forestiers de moyenne montagne sous la tutelle du CNRS et de l'Université de Strasbourg. Sentinelle de l'Environnement depuis plus de 35 ans, créée en 1986 pour mieux comprendre le lien entre les pluies acides et le dépérissement forestier, l'OHGE se focalise aujourd'hui sur la question de la ressource en eau et de la santé des forêts, notamment face aux dérèglements climatiques et aux activités humaines.



CRAPAUD VERT, ESPÈCE POTENTIELLEMENT IMPACTÉE PAR LA LIAISON INTERMODALE DUPPIGHEIM-ENTZHEIM.
ÉRIC BUCHEL

BRUCHE AVAL

Projet LIDE : Liaison Intermodale Duppigheim-Entzheim

Ce projet est porté par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et par les maires de Hangenbieten et d'Entzheim au prétexte officiel d'améliorer la multimodalité de la gare d'Entzheim, alors qu'en réalité il s'agit d'étendre la Zone d'Activité (ZA) même s'il n'en est pas fait mention. Nous sommes tout à fait opposés à ce projet car :

- › Il implique l'artificialisation de 20-30 ha en bordure du Ried de la Bruche pour l'extension de la ZA des châteaux et « renforcer son attractivité ».
- › Cette ZA compte beaucoup d'entreprises de logistique, ce qui entraînera forcément un afflux de camions. De plus cette liaison est prévue « hors Zone à Faibles Émissions (ZFE) » !
- › La réalisation de cette route nécessitera sa surélévation (prévention inondation) et en compensation, (il faudra creuser ailleurs).
- › Ce projet croise des corridors écologiques qui ne sont pas pris en compte.
- › Ce projet implique un grand nombre de nuisances qui auront un impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitants de Duppigheim.

Sous l'impulsion du groupe local, Alsace Nature a envoyé une lettre contenant tous les éléments permettant d'élaborer une alternative non routière, et d'écartier les variantes routières. La solution est de promouvoir et d'améliorer l'offre du TER de la vallée de la Bruche, et non pas de construire de nouvelles routes.

Nous allons rester en veille sur le sujet, en faisant notamment une enquête pour vérifier si le Crapaud vert est présent sur le site, et en prenant contact avec l'Association Bruche Piémont Rail pour voir ce qui coïncide dans le projet alternatif rail.

Projet de PLU de Dachstein

Le groupe local se réjouit de la motivation et des projets des élus de Dachstein en faveur de la biodiversité. Malheureusement le PLU contient, malgré des efforts certains, encore une aberration (ancienne) que nous allons nous attacher à faire disparaître en 2024. En effet, 7,5 ha de prairies plutôt humides seraient destinés à une nouvelle extension de l'entreprise Graf, alors que celle-ci s'est déjà étalée le long de la voie ferrée Dachstein-Strasbourg où les voyageurs ont pu observer la destruction d'une zone humide riche en biodiversité afin d'y stocker les bidons de récupération d'eau. Cela se passe à côté de l'énorme zone d'activité de l'Activeum, au milieu de réservoirs de biodiversité, où Alsace Nature se bat depuis 40 ans. Les extensions de l'entreprise Graf interpellent par le gaspillage de l'espace. Qu'en est-il de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (E-R-C) ? Le minimum serait de stocker les bidons en hauteur...

Biodiversité des zones herbeuses et des haies

Le groupe local poursuit la sensibilisation autour d'une gestion respectueuse des zones herbeuses et se réjouit des initiatives prises par certaines communes. La cause des insectes commence à être entendue, mais il reste beaucoup de travail, notamment pour que restent en place des zones refuges hivernales. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, beaucoup d'espèces n'hibernent pas sous terre mais dans la végétation.

Le groupe a rencontré l'entreprise Lohr et salue les avancées déjà faites, mais constate qu'il reste des marges de progrès. Les membres ont participé à diverses plantations de haies et chantiers nature.

Mais comment réparer l'erreur monumentale des plantations de haies sur des bâches plastiques qui, 15 ans plus tard, empêchent encore toute strate herbacée de pousser ? Comment mettre fin à l'« entretien » des haies par un déchiquetage brutal ? Pourquoi avoir planté une haie (compensation du GCO) à seulement 50 cm environ de la clôture et à environ 1,5 m du chemin où circulent de gros engins ? Cela ne promet rien de bon pour les travaux d'entretien futurs.

Nous avons reçu un signal encourageant de la mairie de Duppigheim qui nous a sollicité pour l'aider à faire accepter les zones herbeuses non tondues par la population. Notre groupe local a proposé une conférence tenue par Anne Vonesch le 10 février sur le thème des petites bêtes du jardin. 200 personnes y ont assisté.

En préalable à cette conférence, en janvier, Alsace Nature a assuré deux journées d'animation en CM1/CM2 préparées par l'animatrice et une bénévole du groupe local. Toutes les parties prenantes en sont ressorties enthousiastes. L'action a été poursuivie par le périscolaire où les enfants ont confectionné des panneaux explicatifs destinés à être exposés sur les parcelles laissées en évolution libre.

Au printemps, notre groupe a tenu un stand, d'abord au marché des plantes et graines de Breuschwickersheim le 26 mars, ce qui nous a apporté quelques adhésions, puis lors de la fête de la nature de Dachstein le 7 mai, avec une animation inspirée de celle menée à Duppigheim.

Alerte fauche

Christophe Klein parcourt fidèlement le territoire qu'il a vu évoluer et s'appauvrir en biodiversité au fil des décennies. Les images d'animaux et de leurs jeux qu'il a pu filmer sont remarquables. C'est vu avec poésie et humour. Et surtout sans déranger les animaux. Son travail a d'ailleurs été récompensé par le prix Francis Staffe obtenu au Festival International Nature de Namur pour son film « L'affût : addiction ou thérapie ».

Christophe alerte sur les ravages des premières fauches de printemps en mai sur la faune qui s'y reproduit (oiseaux, chevreuils, lièvres...), et le manque de sensibilité ou l'ignorance de certains agriculteurs à cette problématique. Un petit groupe « alerte fauche » a été créé sur Whatsapp, et son objectif sera de parcourir les zones à faucher avant le passage des machines pour provoquer le déplacement des animaux. ●



BRUCH-RIED

Bonne nouvelle ! L'une de nos membres (et administratrice) Maud Kuntzmann de Gerstheim souhaite relancer le groupe local Ried-Bruche qui s'étend sur la communauté de communes du canton d'Erstein.

Il y a déjà eu deux réunions en novembre-décembre 2023 avec les responsables des associations naturalistes locales, à savoir la Bulle du Ried, l'Association Nature Ried Erstein, les Eco-citoyens d'Erstein et Canop'terre. Nous souhaitons travailler ensemble en synergie pour ne pas faire de doublon et être le plus présent et efficace possible, faire de la veille sur le terrain, des actions de sensibilisation... Prochainement nous allons organiser une soirée conférence-débat pour lancer officiellement ce groupe, et répondre aux questions sur la création du groupe local. Si vous résidez sur ce secteur n'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre !



FREEPIK.COM



MARTIN PÊCHEUR D'EUROPE.
DAVID HACKEL

TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD

Au cours de cette année 2023, notre groupe local Taennchel, fort d'une quarantaine de membres cotisants, s'est réuni quatre fois toujours en présence d'une petite dizaine de membres actifs.

Par ailleurs, le groupe local Weiss est actuellement en dormance, il nous a été demandé de suivre également cette zone géographique. Nous nous y sommes bien attelés avec notre participation au PLUi de Kaysersberg. Cependant nous souhaiterions bien sûr l'investissement d'autres membres locaux.

Forêt de Bennwihr-Gare

Deux parcelles de forêts riveraines de la Fecht appartenant à la commune de Bennwihr font l'objet d'une promesse de vente à la société ALTES de Colmar, qui exploite déjà en ces lieux une unité de concassage et de stockage de matériaux de construction. Ces terrains situés en zone inondable relèvent de plusieurs niveaux de protection. Nous avons alerté l'Office Français de la Biodiversité qui suit ce dossier. Nous avons rencontré la municipalité en mai, mais les élus se dessaisissent totalement des suites à donner sur ce dossier. Nous avons également envoyé un courrier à cette société, jusque-là resté sans réponse, malgré des relances téléphoniques. Nous restons bien entendu à l'affût de l'évolution de cette affaire, évolution en principe peu probable au vu de sa sensibilité.

Le tri des déchets sur la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Les nouvelles directives concernant le tri des déchets valorisables dans les bennes d'apports volontaires prévues à cet effet imposent à présent un tri commun de tous les emballages, papier avec tous les autres emballages et contenants en plastique, même souillés, comme pour seul exemple le pot de yaourt. S'ajoutent à cela toutes sortes d'emballages hétéroclites, puisque

tout ou presque y est admis. Nous redoutons que ces nouvelles dispositions aillent, *in fine*, à l'inverse de l'objectif recherché et que davantage de déchets soient incinérés.

Suite à notre demande, nous avons rencontré le 10 mai la direction de la commission environnement. Nous n'avons pas eu de réponse précise concernant intrinsèquement ce sujet, et avons été abreuvés de tonnages, de coûts et de recettes des déchets ménagers et autres. Nous avons également abordé le sujet de la valorisation des « objets encombrants » qui ne sont pas triés à la source.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (peut-être suite à notre proposition ?) a organisé une visite du centre de tri Schroll à Colmar le 15 décembre. Plusieurs membres ont pu y assister. Une visite réellement instructive qui nous a permis de mieux comprendre ce dispositif qui nécessite d'être réellement mieux expliqué aux citoyens pour être vraiment performant. Deux exemples tout simples : le pot de yaourt avec encore son opercule et la bouteille plastique écrasée dans le sens de la hauteur sont exclus de la chaîne automatique.

Plan local d'urbanisme intercommunal de Kaysersberg

Une enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 12 décembre. Un groupe de travail s'est bien investi dans ce dossier très chronophage car il concerne toute la vallée, de la plaine au massif du Lac Blanc, à savoir quelques 15 communes.

A l'instar de nombreux autres documents d'urbanisme, nos observations et demandes concernent :

- › les projections démographiques surévaluées,
- › une meilleure prise en compte des trames verte et bleue,
- › l'accentuation de la densification pour aboutir à l'objectif de zéro artificialisation nette,
- › un inventaire exhaustif des zones humides avec des objectifs de protection beaucoup plus ambitieux,
- › un frein à l'extension des installations à vocation touristique en accord avec la nécessaire préservation de la biodiversité et les changements climatiques observés.



Suivi de la CLIS de Recyclage Matériau à Bergheim (RMB)

Nos représentants locaux ont assisté à la réunion de la Commission de suivi de sites (CSS) du 7 décembre. Une présentation des activités et projets a été réalisée indiquant une baisse d'activité de traitement des déchets industriels banals liée à la baisse d'activité de ses trois plus gros « fournisseurs ».

L'analyse des piézomètres relève des normes conformes, contrairement aux années précédentes qui relevaient des excédents d'arsenic et de chlorure. Les casiers supposés étanches semblent donc fiables ?

Au 1^{er} janvier 2024, c'est le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) qui gèrera les épurations et les traitements des eaux à travers la station d'épuration de Bergheim. La végétalisation des merlons suit son cours. Un projet de centrale de panneaux photovoltaïque a été évoqué. Rappelons que l'autorisation d'enfouissement est valable jusqu'au 31 décembre 2031.

Sortie nature sur les orchidées

Une sortie botanique a été proposée le 14 mai sur les pelouses sèches de la colline du Grasberg au-dessus de Bergheim et Rorschwihr. Le site est classé Natura 2000 et géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace. Près d'une trentaine de personnes ont pu ainsi découvrir la dizaine d'espèces d'orchidées qui exceptionnellement cette année, étaient encore en fleur en même temps. ●



ZOOM SUR L'ASSOCIATION COLLECTIF AGIR POUR LE PAYS DE SIERENTZ

Le Collectif fête ses 10 ans

La fête des 10 ans du Collectif Agir pour le Pays de Sierrentz (CAPS) le samedi 28 octobre 2023 a connu un franc succès, réunissant quelque 80 personnes. Les participants ont pu apprécier chaque moment de la soirée : des balades riches en découvertes menées par des guides naturalistes expérimentés dans les collines de Sierrentz. Ce fut l'occasion pour le public d'une initiation à la position des astres et des étoiles ou à l'écoute des oiseaux crépusculaires, merles, chouettes... Quant aux enfants, guidés le long d'un jeu de piste nature, ils ont dû deviner le mot mystère : « ornithogale », cette fleur rare étant l'emblème du CAPS.

Les émotions étaient au rendez-vous, suscitées par la musique s'élevant aux détours des chemins ou par les apparitions furtives de sublimes sorcières d'Halloween se disputant un carré d'orties ou encore par l'illumination des chemins aux bougies. De retour en salle, le public s'est réconforté d'un repas simple et convivial tout en profitant d'une belle exposition de photos animalières. Les enfants ont pu exercer leur talent dans les ateliers de bricolage et montrer fièrement leurs réalisations à leurs parents : cailloux peints, modelages, mobiles.

Ce fut l'occasion de revenir sur 10 années d'engagement en faveur de la nature et plus particulièrement sur la lutte pour la sauvegarde des collines de Sierrentz. Toutes ces actions n'auraient pu être menées sans le soutien des associations partenaires qui ont pu profiter de la tribune pour se présenter : Alsace Nature, l'Assoce Verte, La LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Sauvegarde Faune Sauvage ainsi que la Petite Camargue Alsacienne. La soirée s'est achevée par le très beau film de Serge Dumont, Le Fleuve invisible, projeté sur grand écran et suivi d'un débat avec le réalisateur qui nous a renseigné sur la beauté et la fragilité de la nappe phréatique et de ses rivières résurgentes, nous sensibilisant sur l'eau, élément vital au cœur des préoccupations.

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU COLLECTIF AGIR POUR LE PAYS DE SIERENTZ AYANT RÉUNI ENVIRON 80 PERSONNES.
COLLECTIF AGIR POUR LE PAYS DE SIERENTZ

PLANTATION DE 12 ARBRES FRUITIERS ET D'UNE HAIE DE 80 M SUR LA PÂTURE À CHEVAUX D'UN PAYSAN D'HELFRANTZKIRCH.
COLLECTIF AGIR POUR LE PAYS DE SIERENTZ

PLANTATION DE 460 ARBUSTES ET ARBRES SUR 440 MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE SUR GALFINGUE.
GROUPE LOCAL M2A

Plantation d'arbres à Helfrantzkirch

Le CAPS a financé la plantation de 12 arbres fruitiers et d'une haie de 80 m sur la pâture à chevaux d'un paysan d'Helfrantzkirch. Répondant présents à l'appel du CAPS, une vingtaine de bénévoles se sont activés ce samedi matin 11 novembre 2023 dans la bonne humeur malgré une météo fraîche et maussade pour planter pommiers et poiriers hautes tiges, ainsi que 80 arbustes, cornouillers, aubépines, noisetiers, sureau, et autres essences locales. La matinée s'est terminée par un moment convivial autour d'un repas offert par l'agriculteur.

<https://caps68.webnode.fr/>

MULHOUSE - M2A

Les trois actions présentées ici sont l'incarnation des manières d'agir au sein de notre groupe local : privilégier les rencontres avec les élus et les services, installer des relations de confiance et accepter que les résultats ne soient pas parfaits.

Les haies de Galfingue

Pendant plusieurs années, la question des haies de Galfingue mal entretenues, détruites ou absentes a opposé Alsace Nature et la municipalité, sans qu'une avancée ne puisse avoir lieu.

La rencontre directe avec les élus a permis une nouvelle façon d'envisager ce dossier et de déboucher sur le projet d'une plantation de haies. Plusieurs membres du groupe local se sont investis, certains étant membres également de Haies Vives d'Alsace, qui a coordonné le projet et le 18 mars furent plantés 460 arbustes et arbres sur 440 mètres linéaires de haie. Nous sommes très satisfaits du travail réalisé avec la municipalité de Galfingue qui sera suivi, espérons-le, d'autres actions de coopération.

CARRIÈRE DE RIXHEIM, UN SITE EN RENATURATION.
GROUPE LOCAL M2A



Carrière de Rixheim, un site en renaturation

Initiée il y a quelques années, à la demande de la municipalité, le groupe local a construit une relation de confiance et relié le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace, Rivières de Haute Alsace et la municipalité pour avancer dans ce projet de renaturation de la carrière arrivée en fin d'exploitation.

Deux membres actifs du groupe local supervisent les actions. Actuellement après des concertations très élaborées et toujours positives, des travaux ont lieu pour recréer des zones humides ou des plans d'eau, et créer des zones graviéreuses sèches à Orchidées (entre autres) ; ce site sera ouvert à des visites guidées encadrées à destination du public et accompagnées par des membres actifs.

Un îlot de sénescence : un site d'étude scientifique et de contemplation

Dans le cadre de nos relations avec le Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM), qui regroupe 5 communes, nous avons demandé la création d'un îlot de sénescence. À la suite d'une rencontre qui a eu lieu le 25 septembre, nous avons obtenu la création d'un espace de libre évolution de 8,5 ha. Nous sommes donc sur une phase expérimentale de quelques années dont nous ferons le bilan. Le volet scientifique intéresse le Maire même si ce dernier craint les problèmes de sécurité (chutes d'arbres morts par ex.). ●





FLORIVAL

Pour le groupe Florival et sa cinquantaine de membres, l'année 2023 aura été une nouvelle fois très dense et dynamique, avec la poursuite des actions antérieures : plus de 80 collectes de déchets sauvages sur douze sites, dix animations nature sur l'ensemble du territoire, deux expositions...

L'année a été marquée par de nombreuses mobilisations autour du dossier de la ZAC Daweid, avec une grande diversité d'initiatives menées avec les partenaires de la vallée : Alternatiba Soultz, Association Brigitte Schick, Collectif Citoyen de Guebwiller, Florirail, Florival en Transition, Maison St Michel d'Issenheim et VAL Linthal. Le local de la Maison Marguerite Kuentz de Guebwiller aura été d'un grand secours car il a permis la tenue de réunions et de permanences mensuelles.

Deux autres dossiers d'urbanisation des espaces naturels ont été accompagnés, au Sommerfeld d'Orschwihr et sur les hauts du Péternit à Guebwiller.

ZAC Daweid : une mobilisation tous azimuts

Début janvier 2023 a été constitué, à l'initiative d'Alsace Nature et d'Alternatiba Soultz, un collectif composé de citoyens et d'associations, tous mobilisés contre la réalisation par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) d'une nouvelle zone d'activité de 27 ha à l'entrée de la vallée, au lieu-dit Daweid sur le ban d'Issenheim.

Le Collectif Alternatives Daweid, animé par un comité de pilotage d'une trentaine de membres, a commencé par rédiger un argumentaire contestant, à l'aune des impératifs de l'urgence climatique et des carences du territoire, la pertinence économique comme écologique de ce méga-projet de destruction de 17 ha de terres agricoles et de 10 ha de zones humides. Sa pétition, relayée par GreenVoice, a désormais dépassé les 6 000 signatures, hélas sans aucune prise en compte par le conseil communautaire de la CCRG.

Du 13 février au 15 mars, la CCRG a organisé une concertation publique dont les avis, unanimement négatifs, n'ont absolument pas été pris en compte. Le 14 mai, un grand pique-nique festif sur le site, précédé de visites naturalistes, a rassemblé une centaine de participants, dont des agriculteurs, venus en famille tout au long de la journée pour défendre des alternatives vertueuses, entre maraîchage, agro-écologie, arboriculture et apiculture. Le 21 juin pour la Fête de la Musique, le Collectif a proposé une grande « casserolade déambulatoire » à travers le centre-ville de Guebwiller, une initiative saluée et encouragée par un nombreux public. Le 6 juillet a été organisé un rassemblement costumé devant le siège de la CCRG sur le slogan « Des légumes, pas de bitume ». Des légumes ont été offerts aux élus tandis que des seaux de fraisats d'enrobé ont été déposés à l'entrée.



POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE,
LE COLLECTIF A PROPOSÉ UNE GRANDE
« CASSEROLADE DÉAMBULATOIRE »
À TRAVERS LE CENTRE-VILLE DE GUEBWILLER.
GROUPE LOCAL FLORIVAL

PLANTATION DU « POMMIER
DES GÉNÉRATIONS FUTURES »
LE 25 NOVEMBRE, JOUR DE LA
SAINTE-CATHERINE.
GROUPE LOCAL FLORIVAL

Tout au long des mois de septembre et d'octobre, une trentaine de militants ont investi différents ronds-points de l'entrée de la vallée pour des « banderolades » quotidiennes d'une heure qui ont permis d'interpeler près de 50 000 conducteurs de véhicules et d'enregistrer 99 % de réactions favorables. Le 10 octobre, une soupe aux légumes, bio et locale, a été offerte aux élus communautaires afin de les sensibiliser à l'autonomie alimentaire. Le 16 octobre, « Journée Mondiale de l'Alimentation », de grands panneaux représentant des légumes multicolores ont été disposés le long de la voie rapide longeant le Daweid. Le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, la plantation du « Pommier des Générations Futures » en marge du Daweid a fédéré une trentaine de citoyens, âgés de 6 mois à 82 ans. Hélas, cet arbre symbolique a été déplanté le 14 décembre vraisemblablement par les services de la CCRG et replanté devant son siège !



La violation de ce symbole d'espoir et son accaparement brutal ont été très douloureusement ressentis par les membres du collectif. Mais cela a néanmoins renforcé la combativité des opposants et a provoqué un afflux de nouveaux militants pour les futures mobilisations. D'autant plus que le projet de ZAC Daweid a été référencé par la revue « Reporterre » comme l'un des « 200 projets inutiles de France », qui fait actuellement l'objet d'un projet de documentaire télévisé et qui est inclus dans une étude internationale portée par des enseignants-chercheurs canadiens de l'Université de Montréal.

Le Sommerfeld d'Orschwihr, un espace sensible menacé d'urbanisation

Alerté dès 2020 par des riverains, le groupe local Florival s'est fortement mobilisé contre le projet d'urbanisation des terres agricoles et humides du Sommerfeld (le « champ de l'été »), en périphérie du village viticole d'Orschwihr, au pied des collines sèches du Bollenberg. Ce projet d'artificialisation est porté par l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Sommerfeld et prévoit la construction d'un lotissement de 31 logements sur une superficie de près de deux hectares.

En dépit de nombreux courriers adressés au Ministère de la Transition Écologique, à la Préfecture du Haut-Rhin, à la mairie d'Orschwihr et au président de l'AFUL, et nonobstant une rencontre sur site entre le groupe local et les promoteurs du projet, des fouilles d'archéologie préventive ont été menées courant novembre, entraînant la destruction de vieux vergers et la lacération des prairies humides par de profondes tranchées. Ces terres avaient déjà été partiellement asséchées par des drainages abusifs, réduisant considérablement l'ampleur de la biodiversité par rapport aux observations des années 1980. Nous avons demandé à plusieurs reprises la mise à disposition des conclusions de l'évaluation environnementale, sans succès pour le moment. ●



CAMPAGNE D'AFFICHAGE POUR REVENTIQUER UN COUVRE-FEU SUR L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE.

ADRA



ZOOM SUR ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE BÂLE MULHOUSE

L'Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse (ADRA) a procédé à la refonte de son identité visuelle en prenant pour symbole : un cerf-volant. Filiforme, il porte l'ADRA haut dans un ciel bleu, serein et pur. Un fil l'enracine dans notre territoire. Étymologiquement « cerf-volant » signifie serpent ou dragon volant (Drache en allemand). Il suggère une force tranquille, capable de s'opposer au trafic aérien ! Le site internet a aussi été réorganisé.

Parmi nos luttes, nous participons activement au réseau Stay Grounded/Restez sur Terre et favorisons le rapprochement entre mouvements environnementalistes nationaux et les associations et fédérations historiques de défense des riverains des aéroports principaux. Par exemple nous avons participé à la Journée d'action européenne contre le bruit des avions en mai, avec un flash-mob devant l'aéroport, lancé un appel à agir adressé aux décideurs politiques et économiques tant localement qu'au niveau parisien et Bernois pour « Moins de bruit et de pollution pour tous et un juste partage des nuisances à l'aéroport binational » ou encore relayé une campagne d'affichage d'antipublicité contre les méfaits du tourisme low-cost.



MANIFESTATION CONTRE LES NUISANCES DE L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE.

ADRA

MANIFESTATION DES MILIANTS DE L'ADRA POUR DIRE STOP À L'EXTENSION DE L'EUROAIRPORT ET OUI À UNE NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE.

ADRA



Suivi de l'aéroport de Bâle-Mulhouse

Le trafic continue d'augmenter en 2024 pour rattraper probablement le niveau de 2019. L'aéroport prévoit un développement mesuré et des extensions limitées : alors qu'en 2019 les mouvements étaient de 100 000, la croissance est limitée à 105.000 mouvements en 2032 (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE 2024-2028). Nous continuons de revendiquer un couvre-feu strict de 23h à 6h et un plafonnement en baisse de -20 % à l'horizon 2030. Le couvre-feu s'étend actuellement de 23h à 6h pour les décollages programmés et de minuit à 5h pour les atterrissages.

PPBE et mesures de réduction du bruit

Les riverains font un bilan décevant des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) passés : leur objectif est limité et les mesures inefficaces pour réduire la pollution sonore. Ils ne protègent pas la santé des riverains et ne respectent pas les textes européens et le Code de l'Environnement. Les PPBE ne sont pas en mesure d'éviter des augmentations des nuisances, globalement ou dans certaines tranches horaires.

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) rejoint dans sa lettre d'octobre 2023 les critiques de l'ADRA :

- PPBE 2018-2023 : inefficace et incomplet, absence d'évaluation des résultats,
- PPBE 2024-2028 : peu d'améliorations, manquent des objectifs chiffrés et des précisions sur les résultats attendus des actions,
- Cartes stratégiques de bruit (CSB) incomplètes, limitées aux seules obligations réglementaires actuelles (Indices Lden, mode de comptage des habitants des secteurs impactés).

Il est regrettable de constater que selon la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), il ne sera pas nécessaire de compléter le nouveau PPBE par une Étude d'impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE EU598/2014) à Bâle-Mulhouse.

Nous pensons que la Commission européenne interprète la directive relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement (2002/49CE) *a minima*, et favorise l'économie de marché au détriment des droits fondamentaux des riverains à vivre dans un environnement sain.

Campagne de mesure des particules ultrafines (PUFs)

Les campagnes de mesure des PUFs réalisées par l'aéroport avec Atmo Grand Est ont révélé d'une part une pollution forte aux particules ultrafines sur la plateforme (impactant les travailleurs) et d'autre part une pollution élevée autour de l'aéroport en zone urbaine, confirmant en cela les propres mesures de l'ADRA et conformément à plusieurs études internationales.

Charte de l'aviation légère

Le texte de la Charte de l'aviation légère a enfin été approuvé par les parties prenantes de l'aéroport. Reste à la faire signer par les partenaires externes comme les communes riveraines, les associations environnementales, etc. Un long chemin depuis 2020, uniquement pour valider les bonnes pratiques normalement en usage autour de l'aéroport. Subsiste un problème de fond : l'incompatibilité des activités de l'école de pilotage Suisse sur un aéroport commercial dans un environnement urbain.

La Nouvelle Liaison Ferroviaire

Le recours contentieux de l'ADRA et d'Alsace Nature contre la Déclaration d'Utilité Publique du projet de raccordement ferroviaire a été rejeté. Les coûts de cette liaison, qui amènera encore plus de voyageurs pour faire du tourisme low-cost, s'envolent : de 330 millions en 2021 à 436 millions en 2023 pour 6 km de voie ! Contre toute attente, les partenaires du projet vont augmenter leur participation financière pour sauver le projet au détriment des lignes du quotidien en Alsace. Un non-sens écologique, climaticide, non prioritaire et une gabegie d'argent public.

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/>

CITOYEN
NATURE

AVRIL 2024 / N°30



JURA ALSACIEN

L'année 2023 a été très riche en participations et collaborations à plusieurs niveaux dans le Jura alsacien et le Sundgau.

Animation sur le site Natura 2000 Jura Alsacien

Natura 2000 commence à être mieux connu et perçu par les communes mais aussi par le grand public grâce à un grand week-end d'animations mi-mai « Explore ton Jura » qui a proposé un programme très attractif de sorties naturalistes, ateliers et films, auquel nous avons contribué avec l'animation « les Orchidées de Winkel » avec la LPO, le GEPMA, l'OCS, la SBA, l'ONF et la Maison de la Nature du Sundgau.

De précieux échanges avec l'animatrice N2000 Rachel Mandaglio ont eu lieu durant toute l'année, il faut également noter que le président du COPIL du site N2000 Jura Alsacien n'est autre que Clément Libis, membre historique d'Alsace Nature et également maire de Fislis.

Herbes folles et vieilles pierres

Nous avons également collaboré avec l'association « Trésors de Ferrette » (dont sont membres plusieurs adhérents d'Alsace Nature) qui, en 2023 a impulsé une mise en valeur des trésors naturels de Ferrette et du Jura alsacien à travers l'événement Herbes Folles et Vieilles Pierres qui a eu lieu du 26 mars au 24 septembre, et qui comprenait notamment :

- › 3 expositions photos avec la participation des photographes locaux qui se sont déroulées successivement au printemps, l'été et en automne, en utilisant les vitrines commerciales délaissées de la commune
- › une déambulation le long des murs en vieilles pierres de la ville, avec mise en lumière de certains végétaux sauvages qui étaient encadrés comme des œuvres d'art
- › ainsi que tout un programme divers d'animations, sorties botanique, géologiques, et historiques, ateliers, balades découvertes...

Les Écodialogues de l'Eau : le pouvoir d'agir des élus locaux

Pour ses 30 ans, l'EPAGE de la Largue (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) a organisé à la Maison de la Nature du Sundgau (MNS) à Altenach, « les Écodialogues de l'Eau » du 29 juin au 2 juillet. Des tables rondes, visites sur le terrain d'aménagements réalisés (lutte contre les coulées d'eau boueuse avec hydraulique douce, haies et fascines) à Hindlingen, reconquête de zones inondables à Mooslargue et Seppois le Haut, renaturation de l'étang communal de Saint Ulrich. Dans sa conférence, Agnès Ducharne, directrice de recherche au CNRS à la Sorbonne conclut que « le vrai problème c'est de sortir de notre mode de vie ». Tout un programme... mais sommes-nous prêts ?

La visite chez un agriculteur engagé pour la préservation des sols à Ammertzwiler s'est terminée par la fête de la Nature à la MNS. Alsace Nature a participé au COPIL de la préparation de ces journées, tenait un stand à la fête, et a guidé une sortie botanique sur les bords de la Largue. ●



ÉCHANGES AVEC L'ANIMATRICE RACHEL MANDAGLIO SUR LES SITES NARTURA 2000.

GROUPE LOCAL JURA ALSACIEN

COLMAR

Le plan local d'urbanisme communal de Colmar

Une modification du PLU a justifié une enquête publique à laquelle nous avons répondu dans l'urgence en décembre. Trois secteurs d'environ 100 ha sont urbanisables avec une autorisation de 45 à 60 logements/ha. Cette donnée justifiait en soi notre intérêt. Peut-on limiter l'artificialisation des terres, l'expansion urbaine ? Si nous constatons que certaines mesures vont dans le bon sens, le manque d'ambition globale nous a conduits à faire plusieurs propositions :

- › une évaluation sérieuse des logements vacants doit être opérée avant de projeter de nouvelles constructions
- › les zones ouvertes à l'urbanisme doivent systématiquement éviter les zones humides
- › une évaluation environnementale du projet doit être produite
- › les fossés et leurs berges soient inconstructibles sur 5 m de part et d'autre pour préserver les corridors écologiques.

Au-delà des éléments précédents, la Ville de Colmar a souhaité classer une zone de près de 50 ha en zone naturelle (inconstructible) entre 2 quartiers : la Niederau et la Luss. La partie sud de près de 30 ha est intensément cultivée (céréales). Elle est traversée par un ruisseau phréatique aux eaux limpides, le Silberrunz. Sa situation proche du centre-ville (moins de 2 km) et sa valeur écologique (zone potentiellement humide) mérite qu'on lui accorde une autre vocation.

Le groupe local a lancé l'idée il y a 2 ans de créer sur ce lieu un grand parc qu'il a baptisé Parc du Ried Natala Silberrunz.

LE CASTOR FAIT AUSSI DES AMÉNAGEMENTS.

GROUPE LOCAL JURA ALSACIEN

Les milieux riediens sont emblématiques du centre Alsace et gravement dégradés du point de vue écologique. D'où l'idée de revenir vers un espace de prairies (comme le fut le Ried), ouvert au public pour les promenades et les jeux. Nous voulons remettre de la nature en ville et créer un autre paysage. Le Natala était à l'origine un lieu de baignade et de convivialité, bien connu des colmariens.

La ville de Colmar a repris notre idée. Nous souhaitons populariser cette idée afin qu'elle soit désirable pour les habitants.

Déclin des oiseaux dans le Ried de Colmar : une conférence et un dossier à suivre...

Le Groupe Local de Colmar et environs et la LPO Alsace ont organisé le 10 février 2023, au Muséum d'Histoires naturelles de Colmar, une conférence-débat sur le thème : « le déclin des Oiseaux dans le Ried de Colmar ». Ce sujet est lié au précédent concernant le PLU de la Ville. Malgré le classement en Natura 2000 en 2007, le constat est alarmant, et la régression des oiseaux et des habitats n'a jamais été enrayerée.

Pourtant cette situation n'est pas une fatalité. Le transfert de Natura 2000 à la Région peut être une opportunité à saisir pour bâtir, avec l'ensemble des acteurs, un projet de territoire cohérent et efficace pour restaurer la biodiversité.

Nous nous questionnerons sur la stratégie pour accélérer la genèse de ce parc. ●



LIEPVRETTE

L'un des gros dossiers qui anime notre Groupe Local depuis des années est l'opposition à la déviation de Châtenois. Ce sujet est très clivant dans la vallée, mais suite au recours porté (et remporté) par Alsace Nature, de nouvelles personnes ont souhaité nous rejoindre vers la fin de l'année. La solution dépassée et néfaste de la construction de nouvelles routes selon la logique « tout voiture tout camion » a été spontanément pointée par ces dernières. Face au déferlement de violence dont nous avons fait l'objet, cela fait plaisir de voir que d'aucuns sont conscients des enjeux qui nous font face.

Alsace Nature Lièpvrette en partenariat avec les associations Val Avenir et Gouttes d'eau a organisé un Repair'Café dans la salle Roland Mercier à Sainte-Marie-aux-Mines le 21 janvier 2023. 26 experts en Repair'Café du Hahnenberg ont reçu environ 60 personnes et leurs objets défectueux. Les objets réparés et les conseils donnés pour leurs réparations ultérieures ont permis de redonner une nouvelle vie à ce qui aurait représenté plus de 135 kilos de déchets. L'ambiance a été très cordiale à tous les points de vue. Une exposition de robots confectionnés par Luc Sarre sur le principe de la récupération était particulièrement adaptée et appréciée.

A la découverte des insectes

Depuis plusieurs années, un partenariat entre Alsace Nature et la médiathèque du Val d'Argent permet d'associer sur un circuit déterminé des haltes naturalistes et des lectures d'auteurs. Cette activité a été reconduite cette année encore, le 1^{er} juillet 2023, sur la thématique des insectes. Une quinzaine de personnes étaient présentes sur les hauteurs de Sainte-Marie-aux-Mines pour écouter plus particulièrement les explications du myrmécologue André Astric, ainsi que des textes sur les papillons lus par Gérard Freitag. Les constructions imposantes jalonnant le parcours s'y prêtaient. Il y a eu beaucoup de questions et de curiosité.

Chantier Physalis

Alsace Nature a participé le 11 mars 2023 à un chantier d'entretien organisé par l'association Un Jardin passionnément dans le parc de la villa Burrus. Il s'agissait de redonner forme à une grande voûte de saules vivants. Créée en 2013, la structure Physalis avait souffert de la sécheresse et des vents et demandait à être refaçonée.

Chantier mare

Depuis maintenant 15 ans, des bénévoles réunis par le groupe local Lièpvrette et l'association BUFO se retrouvent, durant un samedi d'automne, pour créer manuellement des mares dans le Val d'Argent.

L'objectif de ces aménagements est d'offrir un lieu d'accueil à la petite faune des zones humides de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. Ces nouvelles mares sont rapidement adoptées par les insectes aquatiques et les amphibiens, ce qui contribue modestement à maintenir leurs populations, bien souvent malmenées par l'assèchement des zones humides et le trafic routier.

Cette année, le chantier s'est déroulé le samedi 18 novembre en forêt communale de Sainte-Croix aux Mines. Neuf personnes, équipées de pelles et de pioches, ont participé activement à la création ou à l'amélioration d'une dizaine de mares dans le massif du Hury.

Le repas a été gracieusement offert par la Communauté de Communes du Val d'Argent que nous tenons à remercier pour son soutien. Un nouveau chantier bénévole sera évidemment programmé pour l'automne 2024. ●

**BELLE-DAME OU VANESSE DES CHARDONS,
INSECTE MIGRATEUR ET ESPÈCE DIURNE
LA PLUS RÉPANDUE DANS LE MONDE.**

NICOLAS BUHREL



THUR DOLLER

Le groupe local Thur-Doller a réalisé plusieurs actions au cours de l'année 2023. Nous avons organisé 4 sorties nature (Schweighouse/Thann, Soppe-le-Bas, Wattwiller et Urbès), participé aux 24 heures de la biodiversité à Lauw, suivi divers projets (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope - APPB du Morfeld), participé à plusieurs enquêtes publiques (PLU de Vieux-Thann, PLU de Leimbach, projet de sécurisation de la RD13...) et travaillé avec le réseau associatif local sur des dossiers (contre le comblement d'une mare au collège de Saint-Amarin avec la LPO, élaboration et distribution de tracts avec l'association Thur-Ecologie et Transports contre l'organisation de la montée historique de voitures anciennes à Bourbach-le-Haut...). Le groupe local s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger sur ces différents sujets, de manière studieuse mais toujours conviviale !

Projet de centrale solaire flottante à Burnhaupt-le-Bas

Durant l'été 2023, la commune de Burnhaupt-le-Bas a approuvé le lancement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque sur le plan d'eau communal de 20 ha, visant à produire 20 GWh/an, soit environ la consommation de 4 900 foyers. Nous avons été alertés par le collectif d'opposants « Les Castors de Burnhaupt », soutenus par le groupe local de la LPO. Bien qu'Alsace Nature ne soit pas foncièrement opposée au développement des énergies renouvelables, nous estimons que nous n'avons pas à choisir entre énergie et biodiversité et que les projets ne doivent pas s'implanter n'importe où. Alsace Nature rappelle qu'il est primordial de réduire les consommations énergétiques et de privilégier les sites déjà artificialisés et urbanisés, ce qui est loin d'être le cas ici. Il nous paraît aberrant d'artificialiser ce site public qui a été restitué à la nature et abrite aujourd'hui une faune et une flore sauvages remarquables. Ce type de projet bénéficie de trop peu de retours d'expérience sur les impacts environnementaux générés, comme le souligne Serge Dumont, chercheur au CNRS, spécialiste de la nappe phréatique et cinéaste des écosystèmes des gravières, contre un projet similaire dans une gravière du Bas-Rhin.

Le plan d'eau de Burnhaupt-le-Bas est une ancienne gravière issue de la construction de l'A36, qui a été rendue à la nature. Un écosystème riche et complexe s'y est développé depuis plus de 35 ans. C'est aujourd'hui un étang communal qui profite aux habitants de Burnhaupt-le-Bas et bien au-delà. Avec ce projet industriel, la surface de l'étang sera probablement recouverte à plus de 70 % par des panneaux photovoltaïques flottants générant un impact visuel indéniable et une artificialisation du site, qui sera ainsi privatisé et entièrement clôturé.

Cet écosystème sera détruit à court et moyen terme avec une perte importante des espèces aquatiques. Aussi, de nombreuses espèces protégées (oiseaux, mammifères, amphibiens, flore) vont être lourdement affectées, ainsi que leurs habitats. Enfin, soulignons que l'étang se situe dans une aire d'alimentation en eau potable, associée à la nappe phréatique de la Doller : on peut facilement imaginer que le projet pourrait engendrer des pollutions sur la ressource en eau potable (microplastiques).

Bien qu'il ne soit pas encore inscrit dans le plan d'urbanisme, Alsace Nature s'inquiète d'ores et déjà de ce projet qui présenterait trop de dommages collatéraux importants au nom d'une énergie plus « verte » et de rentrées financières pour la commune. Des tracts ont été distribués et une pétition a été lancée par le collectif, qui recueille aujourd'hui plus de 1 000 signatures.

Le groupe local reste vigilant et va continuer à suivre ce projet en 2024 aux côtés du collectif, et notamment contribuer à l'enquête publique.

Sécurisation de la RD13 au Col d'Oderen

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) envisage depuis plusieurs années de sécuriser, la RD13bis I au Col d'Oderen (Fellingring) face au risque d'éboulement, avec des travaux sur un linéaire d'environ 1 km. Il s'agit de réaliser des coupes d'arbres et d'installer des pare-blocs sur le versant, avec plus de 65 trajets en hélicoptères pour apporter le matériel nécessaire.



Or, ces travaux sont prévus dans un site naturel et sauvage exceptionnel, rare et fragile, d'intérêt régional voire davantage comme l'indiquent ses différents statuts de Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron, site Natura 2000 et Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I. Malgré un avis défavorable de la Commission National de Protection de la Nature (CNP) et trois avis défavorables du comité régional (CSRPN), la CeA a à nouveau présenté sa demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées à l'avis du public. Le groupe local y a contribué en critiquant fortement les lacunes et la faiblesse du dossier quant à la prise en compte des enjeux majeurs associés aux végétations des falaises et éboulis de pente relevant de la Directive Habitats. Ces milieux présentent une ancienneté, une dynamique et une naturalité particulièrement remarquable (plus de 200 ans en libre évolution) à l'échelle nationale et abritent des espèces rares et indicatrices de ces milieux. Le Faucon pèlerin qui niche dans la falaise pourrait être affecté par les travaux en période de reproduction et d'élevage des jeunes, notamment avec les rotations des hélicoptères. Les mesures d'évitement proposées sont insuffisantes et les mesures compensatoires sont largement inadaptées et sous-dimensionnées avec seulement 20 ha de libre évolution durant 30 ans dans des forêts existantes du secteur, au lieu des 150-300 ha préconisés par le CSRPN. Enfin, aucune alternative moins impactante n'a été sérieusement étudiée et la justification du projet, au titre des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) est très insuffisante. Suite à nos remarques, la CeA a décidé de sursoire à la réalisation des travaux sur l'année 2023 et nous nous en félicitons. Gageons que ce soit pour une meilleure prise en compte des enjeux naturalistes tout à fait exceptionnel de ce site..

Sortie nature Tourbière des Neufs-Bois et Rouge gazon

Le groupe local a organisé une sortie nature le 15 juillet à la tourbière des Neufs Bois. Onze membres ont répondu présents pour cette balade naturaliste organisée à la journée au départ de Storckensohn. Nous avons découvert les particularités écologiques

et botaniques de la tourbière acide et ses Drosera carnivores. Grâce au filet fauchoir, nous avons pu observer de nombreux insectes plus loin dans les prairies, la Decticelle bariolée, la Sauterelle cymbalrière, la Miramelle des Alpes ou encore le Dectique verrucivore.

Cette sortie conviviale a précédé une bataille judiciaire que nous n'avons pas vue venir, entre les exploitants de la station et le Conservatoire des espaces naturels de Lorraine. En effet, à l'automne, nous avons appris que l'entreprise Morlot, soutenu par le maire de St-Maurice-sur-Moselle envisageait d'investir 700 000 € pour développer la station vers une activité « quatre saisons » en aménageant notamment un complexe hôtelier 4 étoiles avec 55 logements haut-de gamme et un télésiège pour vélos... dans ce site remarquable, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) avait attribué 81 des 113 ha de chaumes et forêts du site au Conservatoire (le tiers restant revenant à la commune avec qui le groupe Morlot est en partenariat), souhaitant préserver ce site classé, son cirque glaciaire et ses particularités biologiques. Le maire de St Maurice a appuyé le projet et sollicité une médiation avec le CEN Lorraine. Mais le groupe Morlot a finalement jeté l'éponge en Novembre, en se retirant du site et en cessant l'exploitation de la station de ski, jugée non rentable.

Notre groupe local a suivi cette affaire en concertation avec les autres associations de protection de la nature. Nous saluons cette décision de la SAFER qui permet le maintien de l'exploitant agricole, la préservation de cet espace naturel remarquable et de sa quiétude, aux dépens du développement touristique outrancier d'un autre temps.

Nous suivrons ce dossier, côté alsacien, puisque le maire de St Maurice a annoncé porter l'affaire en justice et que les termes de la médiation entre le promoteur et le CEN Lorraine, notamment sur le partage des terres, ne sont pas encore connus. ●

SORTIE SUR LE STAUFEN QUI DOMINE SOULTZBACH ET WIHR-AU-VAL EN COMPAGNIE DES CURIEUX DE NATURE ET DE MICHEL SIMON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE D'ALSACE.
GROUPE LOCAL FECHT

DÉCOUVERTE DES PARTICULARITÉS ÉCOLOGIQUES ET BOTANIQUES DE LA TOURBIÈRE DES NEUFS-BOIS.

GROUPE LOCAL THUR DOLLER

SORTIE SUR LE STAUFEN QUI DOMINE SOULTZBACH ET WIHR-AU-VAL EN COMPAGNIE DES CURIEUX DE NATURE ET DE MICHEL SIMON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE D'ALSACE.

GROUPE LOCAL FECHT

FECHT

Des représentants du groupe local ont rencontré M. Breschbuhl, maire de Soultzeren, afin d'évoquer avec lui les projets en cours dans sa commune : fermeture de la route Seestaedtle-Lac Vert, demande de ne plus créer de nouvelles pistes de VTT enduro, « carte communale » pour limiter l'urbanisation, extinction de l'éclairage public...

D'autres dossiers, comme le projet de lotissement « les Gaerten » ont été suivis en lien étroit avec l'association membre Wihr-au-Val Terres Durables (cf page suivante).



Projet de restauration du milieu humide et de la tourbière de l'Altenwasen - lac du Forlet

Le Parc Naturel des Ballons de Vosges est porteur du projet. Des enjeux écosystémiques essentiels sont en cause, notamment la régulation du débit, la filtration et l'épuration naturelle de l'eau... Un contact avec le chargé de mission du Parc nous a permis d'en savoir un peu plus sur les déboisements (environ 4 ha d'épicéas) qui auront lieu dans le vallon, dans le but de créer des couloirs écologiques favorables aux insectes et des espaces à pâturer pour la ferme du Forlet. C'est une zone humide à espèces patrimoniales. Le bois sera évacué à l'aide d'un câble. Il faudra décourager le passage des promeneurs sur le site par une signalétique adaptée.

Le projet de restauration a été approuvé par le conseil municipal de Soultzeren en décembre 2023. Le coût des travaux, estimé à 86 820 €, est entièrement financé par contrat Natura 2000 (crédits de la Région Grand Est et de l'Union européenne).

Sortie sur le Stauffen en mai

Le groupe local Fecht d'Alsace Nature a convié samedi (27 mai) les Curieux de Nature à gravir le Stauffen qui domine Soultzbach et Wihr-au-Val, du haut de ses 900 m. Vingt-cinq curieux ont répondu à l'appel.

Michel Simon, membre de la Société botanique d'Alsace (SBA), leur a fait découvrir les beautés de la flore qui s'épanouit sur la partie sommitale de la montagne ainsi que quelques espèces rares, des orchidées en particulier, qui font de cet endroit un des plus précieux de la Vallée de Munster aux yeux des naturalistes. Le site est d'ailleurs répertorié dans la zone Natura 2000 des promontoires siliceux depuis 2008. Il fut aussi question des différents écosystèmes qui puisent leur diversité dans le climat, le relief, la géologie et les sols. ●



ZOOM SUR WIHR-AU-VAL TERRES DURABLES

Grande casserolade

Wihr-Au-Val Terres Durables (WTD) a réalisé une pétition demandant l'arrêt du projet de lotissement de la zone des Gaerten à Wihr-au-Val de novembre 2022 à janvier 2023. Elle a récolté plus de 800 signatures dont près de 600 de Wihriens, plus de la moitié des électeurs (1024). Pour que celle-ci ne soit pas mise sous le boisseau par la municipalité nous avons décidé de faire une remise officielle visible, sonore (sans être musicale, car ce n'est pas une fête), rassembleuse et médiatisée. L'idée nous est venue de faire une casserolade. Rassemblement des membres et sympathisants de WTD devant la mairie, discours par un orateur de l'association pour expliquer notre démarche, dépôt de la pétition dans la boîte aux lettres de la mairie (le maire avait annoncé qu'il n'y aurait pas de représentant de la municipalité), défilé jusque dans la zone des Gaerten en tapant des casseroles, plantation d'un arbre « Notre avenir » dans une parcelle propriété d'un membre de l'association, harangue sur place, débats. Une centaine de personnes a rejoint la manifestation. On a pu remarquer la présence du député de la circonscription Hubert Ott, sensible à la biodiversité des Gaerten et du conseiller régional Laurent Dreyfuss. La manifestation a été couverte par la presse locale, la radio, les télévisions locales. Elle a eu le retentissement escompté, c'était l'objectif.

Opération « Pluie de Tuiles »

Lors de la réunion du conseil municipal de Wihr-au-Val de juillet 2023, le maire a dénigré la pétition de WTD remise en janvier et montré sa détermination à faire avancer le projet du lotissement tel que présenté en réunion publique du 26 avril 2022, que WTD avait contesté. Une tuile pour les signataires de la pétition. Il nous fallait montrer que nous restions fermement opposés au projet, par réel souci de sauvegarde de la biodiversité et non pour défendre d'éventuels intérêts personnels. D'où l'idée de décorer 600 tuiles, autant que de Wihriens signataires, sur le thème de la sauvegarde des Gaerten et de l'environnement en général, pour en paviser le village. Afin de garder au mieux l'effet de surprise, l'opération est appelée « action participative, artistique et conviviale »,

à laquelle chacun peut contribuer facilement. Des soirées de septembre et des moments de week-end sont programmés. Des restes de peinture sont apportés, un toit en cours de rénovation fournit la plupart des vieilles tuiles. Nous étions souvent une quinzaine et plus, à nous activer, dans la grange de l'un des membres, à préparer ou peindre les tuiles. C'était aussi de beaux moments de convivialité et de transmission de compétences ! Plusieurs se sont découverts des talents, un style. Des amis de « Biberacker environnement » nous ont rejoints un dimanche, solidarité réciproque qui a donné l'idée d'une chaîne de tuiles, à suivre.



MANIFESTATION LE 14 JANVIER DES HABITANTS DE WIHR-AU-VAL ET COMMUNES VOISINES OPPOSÉS AU PROJET DE LOTISSEMENT DE LA ZONE DES GAERTEN.
WIHR-AU-VAL TERRES DURABLES (WTD)

Le samedi 23 septembre à l'assemblée générale, l'opération était rendue publique sous le nom de « Pluie de tuiles » par une campagne d'affiche et un article de journal. Le samedi suivant 30 septembre a eu lieu le vernissage de l'exposition de tuiles et le lancement de l'accrochage dans le village. Nous avons 300 tuiles peintes et exposées, dans un endroit propice des Gaerten. Une table de peinture a été installée et une dizaine de peintres aguerris ou d'opportunité, de tous âges, s'y sont essayé durant toute la journée. Un manège sans moteur a égayé l'animation pour les enfants. La manifestation a été médiatisée. Les tuiles ont été distribuées pour être accrochées.



Durant les semaines suivantes, le compte des 600 tuiles a été atteint. Toutes différentes et plus belles les unes que les autres.

La détermination et la motivation à sauvegarder l'indispensable biodiversité sont une fois de plus rappelées et démontrées. De plus Wihr-au-Val, inondé de tuiles peintes aussi jolies que parlantes, est à présent une exposition plein air inspirante qui vaut le détour !

Conférences/débats

Organisation de conférences / débats au Foyer Saint Sébastien de Wihr-au-Val, où nous tenons aussi nos réunions :

- « La Forêt de Wihr-au-Val » avec Jean-Marie Rellé, samedi 18 février 2023.
- « Adaptation de l'urbanisme au changement climatique et à la loi ZAN », avec Daniel Reiningger, entre autres pilote du réseau Eau d'Alsace Nature, Samedi 11 mars 2023.
- « Venez écouter et reconnaître le chant des oiseaux dans les Gaerten » avec Guy Ritter, samedi 06 mai 2023 dès 8h du matin dans les Gaerten.
- « Jardiner avec les rythmes cosmiques » avec Laurent Dreyfuss, samedi 17 juin 2023 à 17h.
- « Pesticides et Santé » par le Dr Rudy Morandini, Samedi 02 décembre 2023 à 17h.

OPÉRATION « PLUIE DE TUILES ».
PRODUCTION ET EXPOSITION DE TUILES PEINTES POUR EXPRIMER L'OPPOSITION DE L'ASSOCIATION WTD AU PROJET DE LOTISSEMENT DES GAERTEN.
WIHR-AU-VAL TERRES DURABLES (WTD)

BÉNÉVOLES ET PERMANENTS

TOURBIÈRE.
DAVID HACKEL

Hommages à nos bénévoles disparus



Jean-Jacques Rettig

Militant anti-nucléaire et membre tour à tour du Comité Directeur et du Conseil d'Administration d'Alsace Nature pendant de nombreuses années, Jean-Jacques a lutté contre la construction des centrales nucléaires le long du Rhin et fondé notamment le Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR). Infatigable militant, il était ensuite de toutes les manifestations liées au nucléaire mais aussi actif au sein de notre mouvement associatif pour défendre tout ce qui est lié à la Nature et au Vivant.



Présentation de l'équipe permanente



Sophie SINOQUET est sans doute la première personne avec qui chaque sympathisant, chaque nouveau membre, est en contact. Elle a rejoint Alsace Nature en 2003 pour assurer l'accueil et le secrétariat Bas-Rhin et Région. Depuis, elle a cumulé d'autres missions : le secrétariat général, la gestion des adhérents et donateurs (y compris au niveau FNE Grand Est depuis 2017). Concrètement, elle gère l'accueil physique, téléphonique, numérique, le courrier, l'ensemble du classement et de l'archivage des documents, les invitations aux réunions (plus de 400 par an !)...
Pour contacter Sophie : sophie.sinoquet@alsacenature.org

Fabien BLOT a été recruté en mai 2020 en tant que gestionnaire de l'association, puis récemment responsable administratif et financier. Ancien expert-comptable et responsable d'agence, il a souhaité changer de cap au milieu de sa carrière, donner plus de sens à son travail en rejoignant le monde associatif et en particulier la défense de l'environnement. Sa thématique de prédilection : la lutte contre les déchets ; il a d'ailleurs pris en main l'organisation de notre grande opération annuelle « D'Ici à la mer, une semaine en faveur de l'eau ».
Pour contacter Fabien : fabien.blot@alsacenature.org



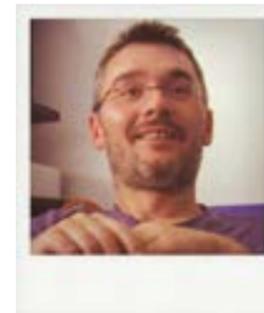
François LARDINAIS est arrivé à Alsace Nature en 1996 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié. Il a assuré successivement divers postes et missions : l'accueil, le secrétariat, la gestion des membres, la formation des Guides Nature, jusqu'à ses fonctions actuelles de coordinateur de l'action bénévole, en particulier auprès des pilotes de groupes locaux et réseaux thématiques et assure le suivi et la mise en œuvre de la veille environnementale au sein du dispositif Sentinelles de la nature.
Pour contacter François : francois.lardinais@alsacenature.org

Chantal KIEN exerce ses fonctions de secrétaire dans notre local haut-rhinois à Mulhouse. Elle accueille le public et assure la dynamique des adhésions, en lien étroit avec Sophie. C'est aussi la plus ancienne de nos salariées puisque Chantal est entrée à Alsace Nature en 1990 !
Pour contacter Chantal : chantal.kien@alsacenature.org



Laurence CACHERA a rejoint l'équipe salariée en 1996 pour des remplacements dans le 68 et le 67. Actuellement Coordinatrice de vie associative, elle a pour mission de contribuer à l'animation et au renforcement du lien avec et entre les adhérents. Ainsi, elle accompagne la réalisation des actions bénévoles (animations, stands, manifestations...) et la communication (agenda, site internet, réseaux sociaux...) en binôme avec Arnaud. Elle gère également la formation des bénévoles et est par ailleurs une bénévole très active dans le Groupe Local Kochersberg et le collectif GCO non Merci.
Pour contacter Laurence : laurence.cachera@alsacenature.org

Arnaud REDOUTEY est arrivé à Alsace Nature en 1995 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié en tant qu'éducateur à l'environnement pendant plus de 10 ans. Après une année de formation, il a pris les fonctions de chargé de communication. Il gère les sites internet (création, mises à jour), les relations presse, la mise en page et la publication des supports de communication (tracts, affiches, brochures...). Il assure également l'administration informatique (serveurs, sites internet, emails...).
Pour contacter Arnaud : arnaud.redoutey@alsacenature.org



Régine GROSS est arrivée début 2021. Socio-agronome de formation initiale, elle contribue au projet pédagogique de l'association, conçoit des outils pédagogiques, réalise des actions auprès de divers publics : scolaires, familles, etc. et encadre la formation des guides nature. **Émilie WALHERR**, arrivée fin mars 2022, en remplacement de Régine durant son congé de maternité, a assuré la continuité des actions de sensibilisation de l'association avec un dynamisme et une fraîcheur que nous regretterons tous. Émilie n'est pas très loin puisqu'elle assure maintenant les animations dans les réserves naturelles de la ville de Strasbourg.
Pour contacter Régine : regine.gross@alsacenature.org

Corentin CALVEZ, arrivé en février 2021, assure le poste de chargé de mission Trame Verte et Bleue. Jeune diplômé en gestion et conservation de la biodiversité, il a en charge la réalisation des diagnostics TVB des communes partenaires, des travaux de renaturation et la coordination générale de l'ensemble des projets TVB, mais aussi liés à la trame noire en rejoignant des groupes de travail sur la pollution lumineuse. Il organise et accompagne l'ensemble des chantiers de plantation avec les services techniques des communes et les participants volontaires.
Pour contacter Corentin : corentin.calvez@alsacenature.org



Marie KNEIB est arrivée à Alsace Nature en 2012 sur un poste de coordinatrice régionale de projets. Aujourd'hui elle est directrice adjointe et forme avec Stéphane le duo de direction de l'association. Parmi ses missions : la mise en œuvre des réunions statutaires et le suivi de l'application des décisions, la gestion des subventions de bout en bout et l'ouverture vers les pistes de mécénat privé, la coordination de la plupart des actions (équipes, moyens, communication...), l'encadrement de l'équipe salariée... et tout un tas de sollicitations et de tâches non attribuées par ailleurs, réparties entre elle et Stéphane.
Pour contacter Marie : marie.kneib@alsacenature.org

Stéphane Giraud évolue dans le milieu associatif depuis son objection de conscience, en particulier dans les associations naturalistes. Il est directeur d'Alsace Nature depuis 2008. Il supervise le fonctionnement d'Alsace Nature avec le Conseil d'Administration, pour donner une cohérence générale au mouvement. Il représente l'association dans ses relations avec les partenaires, la presse, les institutions, mais aussi ses opposants. Pour ne citer que celui-ci : il est par ailleurs fortement mobilisé sur le suivi des dossiers de protection de la nature, qu'il mène en lien étroit avec notre avocat.
Pour contacter Stéphane : stephane.giraud@alsacenature.org



LEGS ET ASSURANCE VIE

Il n'est jamais trop tôt pour préparer sa succession. Le faire aujourd'hui, c'est montrer l'attention que vous portez à vos proches, mais également d'assurer un avenir aux actions de protection qui ont un sens pour vous.

LE LEGS

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle vous, le testateur, donnez à une ou plusieurs personnes (physique ou morale) tout ou partie de vos biens. Vous restez propriétaire de vos biens jusqu'à votre décès. Cette disposition doit se faire par testament : n'hésitez pas à vous rapprocher d'un notaire pour toutes questions sur cette démarche, il saura vous conseiller.

Et mes héritiers ?

La loi garantit à vos plus proches (enfants, conjoint) le droit de bénéficier d'une part minimum de votre patrimoine. Les donations et les legs ne peuvent porter atteinte à cette part. Pour les parents éloignés les dispositions peuvent être inscrites dans l'acte notarié.

Les legs sont exonérés des droits de succession. Ce que vous léguerez servira donc directement la cause que vous avez choisi de défendre de votre vivant.

L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie est un contrat d'assurance qui permet d'assurer, au moment de votre décès, un soutien financier aux personnes que vous désignez comme bénéficiaires. Or, on estime à l'heure actuelle que **800 millions d'euros par an restent sans destinataire** (impossibilité d'identifier ou de retrouver les bénéficiaires). Mentionner Alsace Nature parmi vos bénéficiaires vous garantit que cette somme épargnée de votre vivant ira à une cause qui vous tient à coeur.

Que ce soit un legs ou une assurance-vie vous pouvez révoquer ou modifier à tout moment la liste des destinataires.

Alsace Nature, reconnue de mission d'utilité publique, est habilitée à percevoir des LEGS et des produits d'ASSURANCE VIE.

Sorties nature.org

L'Agenda de vos activités Nature et Environnement



